

VERBATIM DE LA RÉUNION PUBLIQUE
BERNIERES-SUR-MER

le 31 mai 2013, 20h à 23h, Salle de la Mer

En tribune

Commission particulière du débat public

Claude BRÉVAN, Présidente
Laurent PAVARD, Membre
Jean-Louis CHEREL, Membre
Roger SILHOL, Membre
Mireille LETEUR, Membre

Maîtrise d'ouvrage

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN
David LEMARQUIS, Chef du projet, EDF EN

Intervenants

Patrick DOMENGET, Professeur d'histoire et géographie
Fabienne LISSE, membre du bureau exécutif régional Europe Ecologie Les Verts Basse Normandie
Christian FLEURY, Président de l'association Les Amis du Platon
Gérard LECORNU, Président de l'Association Port Winston Churchill d'Arromanches
Jean-Karl DESCHAMPS, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et du développement durable, Conseil régional Basse-Normandie
Jean LEMOINE, trésorier adjoint du CREPAN
François PIQUET, Directeur général de la SPL Ouest Normandie Energies Marines
Gilles LECOMTE, Dirigeant de de Hag'Tech, président de la Sotraban et élu de la CCI Cherbourg Cotentin

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Si vous voulez bien vous installer, on va pouvoir commencer cette réunion. Je vais d'abord donner la parole à Madame MOTTIN. Madame le Maire, c'est plus commode ici. Eh bien non.

Madame le Maire, merci de nous accueillir dans cette salle. Si vous voulez dire quelques mots pour accueillir cette réunion.

Maryvonne MOTTIN, Maire de Bernières-sur-Mer

Merci. Vous ne m'avez pas mis à la tribune, au moins c'est déjà une chose de gagnée.

Bonsoir à tous. J'aurais pu dire bonjour parce que chez nous on dit souvent bonjour. Vous comprendrez après. On dit bonjour du matin jusqu'au soir. Donc bonsoir. J'ai vu qu'il y avait pas mal de monde, ce qui est un peu surprenant vu le nombre de réunions qui ont eu lieu, mais il y en a encore, donc il y a toujours des passionnés et des gens qui sont curieux de savoir. C'est très bien. C'est très bien de vous être déplacés. On m'a demandé de présenter la commune. Je vais le faire très rapidement. La commune de Bernières-sur-Mer fait partie du canton de Douvres et de l'intercommunalité Cœur de Nacre. C'est une commune, je ne sais pas si vous avez remarqué quand vous êtes arrivés dans le village, qui a un beau clocher. Nous avons la plus belle église de la côte de Nacre. C'est un village qui a un passé très riche avec des terres, ce ne sont pas les plus pauvres de France, avec une mer qui n'est pas toujours très sage, parce qu'il faut savoir que Bernières a eu un port jusqu'au 17e. Il y a des choses comme ça. Et puis Bernières aussi, on en a encore les traces, a été la tête de pont du débarquement des troupes canadiennes. Effectivement Bernières a un patrimoine extraordinaire donc je vous invite à regarder le site de la commune et celui de l'Office du tourisme. Et je crois qu'à l'entrée il y a des petits guides touristiques. Ça peut vous donner quelques idées. Je ne vais pas m'étaler sur l'histoire, elle serait trop longue. Par contre on est là pour l'éolien. Je dirai en tant que commune, mais je crois que tous mes collègues des communes voisines ont travaillé comme moi, ça fait des années que nous sommes, disons, informés sur des projets éoliens. Je ne sais pas si Monsieur COUSIN est là ce soir, mais ça fait des années, je me souviens encore une chose que je lui avais demandée, de penser à des HLM de luxe pour les poissons au pied des éoliennes. C'est des petits souvenirs qui reviennent. Et puis Monsieur SERNA avec qui on travaille depuis plusieurs mois, je pourrais dire quand même, merci. Il y a quand même de l'information qui circule, on peut savoir. On ne peut pas tout dire parce que Monsieur le Préfet n'a pas encore donné sa décision, mais pour Bernières, pour les Berniérais qui sont là, je dirais qu'on a déjà eu pas mal de discussions : la protection de la nature, de nos dunes, l'avenir de la cale du Platon, c'est-à-dire la descente à bateau, une piste cyclable, les inondations et l'eau pluviale, ça fait partie de tous les travaux futurs qui pourraient arriver, mais il n'y a rien de décidé. Mais les communes, moi je pense que mes collègues sont pareils, ils ont dû quand même essayer de voir avant, prévenir que guérir comme on dit dans notre jargon. Donc je pense qu'il va y avoir encore du travail qui va continuer dans nos communes, celles qui sont ciblées et puis pour vous. Peut-être une petite question. J'ai vu un petit peu comment vous fonctionnez, comment vous êtes organisés pour ce débat, j'aimerais connaître quel est votre budget ? Parce que franchement, c'est bien organisé, vous avez une ingénierie comme on dit bien au point. Combien ça coûte ? Vous me répondrez un de ces jours.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je vous répondrai. Ça fera partie...

Maryvonne MOTTIN, Maire de Bernières-sur-Mer

Bonne soirée.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Madame le Maire. Merci de ce modèle d'accueil. Merci de mettre à notre disposition cette salle.

Avant de commencer, je voudrais savoir s'il y a beaucoup de personnes qui n'ont assisté à aucune réunion ? Ah il y en a quand même quelques-unes donc je vais être obligée de refaire mon petit propos introductif sur ce qu'est le débat public. Est-ce qu'il y en a beaucoup qui ne connaissent pas du tout le projet ? Apparemment, non. Vous n'avez pas assisté aux réunions, mais vous avez lu la documentation donc on fera une présentation extrêmement rapide du projet juste en introduction.

Le débat public, nous en sommes à la septième réunion. Il y en a onze qui sont prévues, donc il en restera quatre après celle d'aujourd'hui. Cette est une phase importante dans un processus de décision d'un grand projet. C'est le moment où tous les citoyens, parfaitement égaux entre eux, quel que soit leur grade, leur situation, leur représentativité, peuvent s'exprimer sur un projet, peuvent poser des questions, peuvent s'informer, peuvent faire des propositions. Ce n'est pas un référendum. Ça ne débouche pas sur une interrogation oui ou non. Ce ne sont pas des questions fermées. Ce sont véritablement des espaces de débats et de discussion, de débats avec le maître d'ouvrage, de débats entre vous bien évidemment et c'est un moment très riche. À l'issue de ces débats publics, la Commission, que j'ai l'honneur de présider, rend un rapport, mais un compte rendu qui relate tout ce qui a été dit et essaie bien évidemment d'en tirer quelques éléments saillants et quelques enseignements. La Commission nationale dont on dépend et qui est une autorité administrative indépendante, elle établit un bilan en tirant les enseignements principaux et transmet tout cela au maître d'ouvrage qui a trois mois pour décider s'il poursuit son projet, s'il l'amende ou s'il renonce. Le cadre c'est un cadre tout à fait précis, encadré par des textes législatifs et réglementaires. Ce n'est pas un exercice de concertation vague à la discrétion de chaque organisateur.

Je vais vous présenter les personnes qui sont à la tribune. Devant vous, les quatre personnes qui sont là, sont mes quatre collègues de la commission du débat public : Madame Mireille LETEUR qui est tout au bout et qui est hydrogéologue et qui travaille en profession libérale ; à côté d'elle Monsieur Laurent PAVARD qui est Ingénieur général des ponts et des forêts, je ne m'y habituerai pas, c'est la fusion d'un corps que j'ai connu sous d'autres noms ; Monsieur Roger SILHOL qui est Préfet ; et Monsieur CHEREL qui est Général de gendarmerie. Sur l'autre table, c'est la maîtrise d'ouvrage avec Monsieur GUITTON qui est Directeur du projet du parc éolien sur Courseulles et Monsieur LEMARQUIS qui est Chef de projet. Il y a bien évidemment dans la salle d'autres personnes responsables du projet.

Juste une petite précision, si des personnes ne souhaitent pas être photographiées, il faut qu'elles le fassent savoir. Il y a des hôtessees qui sont là, donc vous leur dites « je ne veux pas

que mon image soit reproduite », parce qu'évidemment on va illustrer le rapport et on peut illustrer le rapport à partir de photos prises dans la salle. Et si vous ne souhaitez pas que votre photo y figure, il faut le dire.

Le principe c'est d'argumenter ses propos, bien sûr, de se nommer, il ne s'agit pas d'avoir des propos anonymes sur les principes généraux du débat. Aujourd'hui c'est une réunion un peu particulière. C'est une espèce de pause en quelque sorte dans le débat public puisque le maître d'ouvrage va refaire une présentation très succincte du projet pour ceux qui n'ont assisté à aucune réunion, mais très rapide, qui ne donnera pas lieu tout de suite à débat et ensuite nous aurons des auditions. Auditions, il y a huit personnes qui sont inscrites pour ces auditions. Pourquoi ces auditions ? Parce que pendant les débats, pendant les réunions, on fait en sorte que ce soit assez fluide et que donc les temps de questions et de réponses soient rapides de manière à ce que le maximum de gens aient le temps de prendre la parole et que tout ça soit un peu dynamique. Et puis donc en fait les personnes posent des questions sur des points précis, ponctuels et n'ont pas le temps d'exposer un point de vue plus construit et plus général. Aujourd'hui, après six réunions, il y a des personnes qui considèrent que c'est intéressant de venir présenter globalement une position qui ne couvre pas forcément l'intégralité du sujet d'ailleurs, qui peut être thématique, mais qui est une position plus construite. Nous avons huit orateurs qui sont inscrits. Ils auront la possibilité de parler chacun 10 min et après ces 10 min on laissera une petite période de 5 min, permettant au public éventuellement de leur poser des questions ou au maître d'ouvrage de répondre s'il y a eu des questions qui lui ont été posées.

Dans un deuxième temps, cette réunion risque d'être un peu longue puisque là on va déjà avoir presque 2 h qui vont être utilisées. Tout le monde n'est pas obligé d'utiliser l'intégralité des 10 min, il peut faire plus court, cela va de soi. On aura un débat sur le projet et on traitera d'un problème particulier, qui comme l'a dit Madame le Maire intéresse particulièrement les habitants de Bernières qui est la question de l'atterrissage. Et là, il y a Monsieur SERNA de RTE qui est là puisqu'en fait c'est une des solutions envisagées pour faire atterrir, au sens tout à fait premier du terme, les câbles et les raccorder au poste de Ranville.

Pour ces auditions, on va procéder conformément à l'esprit du débat public, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'ordre hiérarchique et on a mis des petits papiers avec les noms des gens dans cette grosse boîte et puis une jeune femme innocente, Julie, vous allez venir tirer les petits papiers et les gens vont passer par ordre de petits papiers. Si quelqu'un peut écrire les numéros à la sortie, ce sera très très bien. Je rappelle rapidement les noms des personnes qui veulent intervenir : Monsieur Patrick DOMENGET qui est déjà beaucoup intervenu à plusieurs reprises, qui est Professeur d'histoire et de géographie et qui veut intervenir sur la question de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des plages du débarquement ; Madame Fabienne LISSE qui est Membre du bureau exécutif régional de Europe Écologie Les Verts en Basse-Normandie ; Monsieur Christian FLEURY qui est Président de l'association Les Amis du Platon, qui est une association de sauvegarde du patrimoine naturel de Bernières ; Monsieur Gérard LECORNU qui est le Président de l'association Port Winston Churchill d'Arromanches ; Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS qui est le Vice-président au Conseil Régional en charge de l'aménagement du territoire et du développement durable ; Monsieur Jean LEMOINE qui est un membre du CREPAN ; Monsieur François PIQUET qui est Directeur général de la société publique locale Ouest

Normandie Énergies Marines ; et enfin, Monsieur Gilles LECOMTE qui est un chef d'entreprise, l'entreprise Hag'Tech et qui est membre élu de la chambre de commerce et d'industrie de Cherbourg Cotentin.

Julie, allez-y, tirez les papiers, comme ça on saura les ordres et ensuite je passerai la parole à Monsieur GUITTON pour faire cette présentation très générale du projet.

Jean-Louis CHEREL, membre de la CPDP

Le numéro un qui interviendra au début, Monsieur Jean Karl DESCHAMPS. En numéro deux, interviendra Monsieur LEMOINE, Vice-président du CREPAN. En numéro trois, François PIQUET, le Directeur général de la société publique dont a parlé tout à l'heure la présidente. Ensuite interviendra Madame LISSE du mouvement Europe Écologie les Verts, donc quatre. Le cinquième intervenant sera Monsieur Gilles LECOMTE de la CCI de Cherbourg, chef d'entreprise. Donc on en est au combien ? Cinq. Le sixième orateur sera Monsieur Christian FLEURY, Président de l'association Les Amis de Platon. Donc on est au six. Le septième intervenant, Monsieur Patrick DOMENGET, Professeur. Et le huitième intervenant, Monsieur LECORNU, Président de l'association Les Amis du port d'Arromanches.

Intervention dans la salle hors micro : demande de Monsieur Domenget en accord avec Monsieur Lecornu d'intervenir en 8è et dernière position.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Bonsoir Madame le Maire, bonsoir Monsieur le Président, bonsoir Messieurs et Mesdames les élus, bonsoir Mesdames, bonsoir Mesdemoiselles, bonsoir Messieurs. Je suis Bernard GUITTON, Directeur du projet pour EDF Énergies Nouvelles. Je vais vous faire une présentation que j'espère rapide du projet de Courseulles tel qu'il est aujourd'hui.

Tout d'abord, qui sommes-nous ? De qui est composé ce consortium ? D'EDF Énergies Nouvelles qui est une filiale à 100 % du groupe EDF, qui est en charge du développement des énergies renouvelables au sein du groupe et qui est un des leaders dans les énergies renouvelables dans le monde ; Dong Energy qui est une société danoise détenue à 80 % par l'État danois et qui aujourd'hui exploite plus de 1000 MW d'éolien en mer, qui est donc à ce titre le plus gros exploitant de ferme éolienne en mer ; wpd, un acteur majeur de l'éolien qui est présent dans la région depuis 2007, comme le citait Madame le Maire tout à l'heure et qui a beaucoup contribué au développement et à la naissance de ce projet. Et puis nous avons un partenaire exclusif, le groupe Alstom qui a, je dirai, profité de l'aubaine de ces appels d'offres pour développer une filière française d'éoliens en mer pour ouvrir des usines et donc développer un modèle d'éoliennes tout à fait adapté à la production offshore.

Regardons un petit peu la localisation du projet. Si on fait un tout petit peu d'historique, il y a eu un processus de concertation sur l'ensemble des façades maritimes en 2009-2010 sous l'égide des préfets de région et des préfets maritimes. Cinq zones ont été retenues dont la zone de Courseulles-sur-Mer, ce qui a donné lieu en juillet 2011 au lancement d'un appel d'offres pour réaliser environ 3000 MW d'éoliens en mer.

Pourquoi la zone de Courseulles a été choisie ? Sur cette carte figurent les principaux enjeux ou principales contraintes à l'ensemble des sites de la baie de Seine. Tout d'abord, il nous avait été demandé de nous éloigner de 10 km des côtes, qui est la zone qui est représentée ici, des zones de pêche en particulier pêche à la coquille Saint-Jacques sur la bouée du Cussy, une autre zone de pêche importante ici, une zone de chalutage intense. Et puis vous voyez

ces traits-là qui représentent le trafic sorti du port de Caen Ouistreham, même chose pour le trafic du Havre. Ici des zones Natura 2000 et donc on voit assez rapidement qu'il y a une zone qui était plutôt propice et en plus il y avait du vent et des profondeurs modérées, donc une zone propice au développement de l'éolien en mer. Cette zone a été reprise dans le cadre de l'appel d'offres de l'État. C'était une zone qui faisait initialement 77 km² et/ou il nous était demandé d'installer un parc dont la puissance était comprise entre 420 et 500 MW, ce qui représentait entre 70 et 100 éoliennes. Sur ces bases-là, on a réalisé un travail d'optimisation pour tenir compte des usages et puis d'un certain nombre de contraintes locales. Une première était de limiter l'emprise sur l'horizon du parc, notamment depuis le site classé d'Arromanches, de se maintenir à 5 miles nautiques de la bouée de Cussy pour éviter de venir se positionner sur la zone de pêche de la coquille Saint-Jacques, être en dessous d'une épave dite épave de la carcasse et puis privilégier des alignements dans le sens du courant marin, donc une inclinaison à 100° des lignes éoliennes, et enfin chose importante, réduire la surface du parc à 50 km², ce qui représentait à peu près une réduction de 35 % de la surface par rapport à la zone mise à disposition par l'État. Une fois ce travail fait, ça donne ce que vous voyez à l'image, c'est-à-dire vous avez le trait bleu marine qui représente l'ensemble de la zone mise à disposition et puis la zone, je dirais, bleue de France avec les lignes d'éolienne, qui est celle que nous avons finalement retenue. Donc un parc de 450 MW composé de 75 éoliennes distantes d'environ 1 km chacune et dont la plus proche est à 10 km des côtes.

Si on regarde maintenant brièvement les composants d'un parc éolien, il y a bien évidemment des éoliennes qui sont posées sur des fondations. Ces éoliennes sont reliées entre elles par des câbles inter-éoliennes et ces câbles vont à un poste électrique en mer qui lui rapatrie ensuite l'énergie à terre. Là c'est un schéma qui est tout à fait symbolique puisque le poste électrique ne va pas se trouver à l'extérieur du champ, mais à l'intérieur, c'est, je dirai, un schéma de principe plutôt. La machine qui est le cœur du projet, c'est l'éolienne développée par Alstom qui s'appelle Haliade 150, d'une puissance unitaire de 6 MW, d'un diamètre de rotors de 150 m et dont vous voyez la tête de série, en photo à droite sur l'écran, et qui est l'exemplaire numéro un, installé sur le site du Carnet sur l'estuaire de la Loire près de Nantes. Autre point particulier, les fondations. Il existe plusieurs technologies de fondations. Ça peut être soit des fondations gravitaires posées sur le fond qui sont des embases en béton, soit des fondations que l'on appelle de type jacket qui sont un treillis mécanique sur lequel repose l'éolienne ou des fondations de type monopieu, des tubes en acier enfoncés dans le sol. Et c'est ce que nous avons retenu pour le site de Courseulles sur la base des premières études de sol que nous avons menées en 2011. Ce type de fondations nous paraissait le plus adapté au site de Courseulles pour construire le parc éolien.

Une des particularités aussi de ces projets éoliens en mer, c'est de contribuer à la création d'une filière française pour l'éolienne en mer avec en particulier, la construction par Alstom de quatre usines : deux à Saint-Nazaire et deux à Cherbourg. Celle de Cherbourg est en charge de la réalisation des mâts et des pales. Et ces quatre usines représentent de l'ordre de 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects. C'est la première fois depuis 30 ans qu'Alstom construit des usines en France.

Pour ce qui est la construction proprement dite du parc, la fabrication des fondations représente à peu près 200 emplois sur deux ans et l'installation des composants, c'est

également 200 emplois sur deux ans. Alors quand on dit les composants, c'est les fondations, les éoliennes et les câbles ainsi que le poste électrique en mer.

Ensuite, une fois ce parc construit, on va installer sur le port de Caen-Ouistreham une base d'exploitation maintenance pour une durée comprise entre 20 et 25 ans et qui va créer localement une centaine d'emplois qui vont comprendre des ingénieurs, des marins, des techniciens, qui vont être justement amenés à intervenir en mer pour les différentes opérations d'exploitation et de maintenance sur les machines.

Ce parc : quelle est sa production d'électricité attendue ? On a identifié que la vitesse moyenne des vents était de l'ordre de 30 km/h à 100 m de haut. Pourquoi 100 m de haut ? Parce que c'est la hauteur à laquelle les nacelles des éoliennes vont se trouver. Les conditions de vent du site montrent que les éoliennes vont tourner pendant à peu près 90 % du temps. Alors pas à pleine puissance, mais elles vont tourner. Et ce fonctionnement permet de produire une puissance électrique qui serait équivalente à ce qu'elles fonctionnent à plein régime pendant 38 % du temps. Cette production elle est estimée à 1500 GWh par an, ce qui correspond à la consommation annuelle moyenne de 630 000 habitants en électricité. Et à titre d'exemple, la population du Calvados est de 686 000 habitants.

Quelques éléments financiers du projet. Le coût de l'investissement c'est 1,8 milliard d'euros et les coûts de fonctionnement du parc, on les a estimés à 50 millions d'euros par an.

Quelles sont les grandes étapes du projet ? Actuellement nous sommes dans une période où nous poursuivons les études que l'État appelle période de levée des risques, c'est-à-dire qu'effectivement on développe ce qu'on a pu voir élaborer au niveau de l'appel d'offres pour confirmer nos choix techniques, et cette période se termine au mois d'octobre de cette année. Ensuite, nous avons en parallèle la période actuelle du débat public qui a commencé à la fin du mois de mars, qui va se terminer à la fin du mois de juillet, comme l'a expliqué Madame BRÉVAN tout à l'heure. À la fin du débat public, nous indiquerons quelle est notre position vis-à-vis du projet : soit nous continuons le projet en l'état, soit nous le continuons en le modifiant, en prenant en compte un certain nombre de suggestions ou de remarques, soit nous avons aussi la possibilité d'abandonner le projet. Bien sûr dans le cas où nous le continuons, s'ouvre une deuxième période d'octobre 2013 à mi 2015, qui est une période qu'on a appelée confirmation du projet et demande d'autorisation publique. Nous déposerons nos dossiers d'études d'impact sur l'environnement. Alors une enquête publique dans le cours de l'année 2014. Et nous espérons dans ce cas de figure obtenir les autorisations pour construire le parc au début de l'année 2015, ce qui nous permettrait de lancer définitivement le projet, de le construire entre 2015 et 2020 ans plus tard avec un démarrage progressif de l'exploitation des éoliennes en 2018.

J'ai essayé d'être aussi bref que possible. Je vous remercie.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci. C'est parfait. 10 min. Alors si vous voulez bien, on ne va pas engager le débat sur cette présentation générale puisqu'on le reportera plus tard. On va engager tout de suite les auditions. Monsieur DESCHAMPS est arrivé, je crois. Si vous voulez bien, Monsieur, venir au pupitre, vous avez la parole.

Jean-Karl DESCHAMPS, Conseil Régional

Mesdames, Messieurs, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres de la Commission, je vous dois d'abord des excuses pour ne pas avoir trouvé Bernières assez vite et être arrivé légèrement en retard. Je suis élu de la Manche. Vous comprendrez que le Calvados est pour moi une terre presque impénétrable. Mais je suis arrivé et je vous présente donc ces excuses.

Mesdames, Messieurs, avec 72 milliards d'euros de coût de la facture énergétique des années 2011-2012 pour notre pays, avec un foyer sur six aujourd'hui localisé en situation de précarité énergétique et avec parallèlement une difficulté croissante sur le plan environnemental des émissions de gaz à effet de serre que nous produisons toutes et tous, tous les jours dans toutes nos activités, la question de l'énergie, de sa production à la consommation est au cœur des préoccupations de l'ensemble des citoyens que nous sommes et de l'ensemble des citoyens du monde. Sa composante environnementale que je viens de rappeler à travers les émissions de gaz à effet de serre, sa composante sociale de l'exclusion des plus en difficulté de sa consommation alors que nous savons qu'aujourd'hui, vivre sans énergie est impossible et sa composante économique qui pèse dans le déficit de notre pays, au moment où l'argent public est si rare, nous interpelle, et nous interpelle d'autant plus qu'elle va croissante. C'est cette situation-là qui légitime la démarche de transition d'énergétique, celle qui nous invite à réétudier, revisiter notre rapport à l'énergie dans sa consommation, dans notre consommation, mais aussi dans sa production. C'est cette démarche qui a amené beaucoup de pays, dont la France à prendre de très forts engagements. C'est ce qui se qualifie à travers une volonté de diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, à travers la volonté d'augmenter de 20 % la production d'énergie renouvelable dans la consommation mondiale et donc française, à travers également la volonté de faire 20 % d'économie d'énergie supplémentaire et pour la France, un objectif supplémentaire, celui de ramener la part de la production de l'énergie par le nucléaire de 75 % à 50 % à l'échéance de 2050. Cet ensemble d'objectifs, les Bas-Normands ne s'en sont pas exclus. Ils ont toujours, parce que telle est l'histoire de notre région qui s'inscrit dans la volonté de développement de notre pays, ils ont toujours souhaité participer à relever ces grands enjeux environnementaux. Et c'est dans ce cadre que la Région, le Conseil Régional depuis plus de 10 ans ici a mis en place nombre de politiques volontaristes saluées et accompagnées par les citoyens bas-normands. Je rappellerai ici la mise en place de l'agenda 21. Je rappellerai ici la constitution du fonds régional de l'éco habitat social qui permet d'isoler les logements sociaux et de baisser aussi la facture énergétique des plus en difficulté. Je rappellerai également le développement ou les actions visant au développement des énergies renouvelables et actuellement la mise en place du schéma régional climat air énergie, le SRCAE ambitieux puisqu'il vise à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de notre région de 25 % par rapport à celles que nous émettions en 1990. Vous comprendrez donc que le Conseil Régional, unanimement, lit le projet de Courseulles comme étant l'une des premières phases permettant d'accélérer le mouvement que nous avons engagé à travers ces politiques depuis maintenant plus de 10 ans. Il est la première phase de la mutation qui permettra à terme, d'ici 2030, grâce à sa grande famille des énergies marines renouvelables, à cette grande famille à laquelle il appartient, de devenir une région exportatrice en termes d'énergie et d'électricité renouvelable. D'ici 2030 en effet, la production d'énergie renouvelable en Basse-Normandie se chiffrera à 12 600 GW dont 9000 seront produits par les énergies marines renouvelables, l'éolien offshore, mais

aussi le projet d'hydrolien qui va de pair, dont 1500 seront produits par le parc dont nous débattons ce soir. 12 600 GW à comparer aux 10 000 GW de consommation pour l'année de référence 2010 de notre territoire. Nous serons, nous deviendrons, une région exportatrice, donc nous participerons activement, au-delà de ce que représente en pourcentage d'habitants notre territoire, à relever ces enjeux éthiques. Mais ce projet s'inscrit aussi pour la région Basse-Normandie dans un autre cadre, une autre démarche tout aussi importante à nos yeux, celle de notre développement économique. Il s'agit, parce que nous parlons de développement durable aussi, de ne pas oublier cette partie du développement durable certes, mais développement incluant aussi une dominante économique. Il y a derrière ce dossier l'enjeu de transition d'une partie de l'économie bas-normande vers d'autres types de production, d'autres types de plus-value économique sur le territoire, d'autres types d'enjeux sociaux à travers les emplois qui sont liés à ces développements. Il s'agit pour nous, à la fois d'une capacité à renouveler notre approche industrielle, mais aussi à renouveler notre approche portuaire pour permettre une réelle diversification en s'appuyant sur des compétences humaines d'abord, mais aussi une situation unique, celle d'une région qui possède deux ports, Cherbourg et Ouistreham, tous deux concernés par ce développement, tous deux impactés positivement par le développement économique et social qui se trame derrière cet ensemble. Vous l'avez compris, développement durable rime avec réflexion globale. L'enjeu de la constitution de la filière des énergies marines renouvelables passe en premier lieu par Courseulles. Il s'agit de développer une filière, de la formation à la maintenance en s'appuyant sur les compétences humaines, mais aussi sur les laboratoires de recherche, sur les entreprises des différentes filières économiques existantes. Je pense à la plasturgie, à toute l'industrie tournant autour du métal, mais aussi aux TIC, car demain la connexion, le transport, la connexion des champs de production, plus de proximité, le transport de l'énergie, nécessitera des métiers qu'il nous faut inventer aujourd'hui et qui se jouent aussi en Basse-Normandie à travers l'opportunité de développer les EMR qui commencent ici à Courseulles. Au travers de ce grand projet, Mesdames et Messieurs, la Basse-Normandie, la Région Basse-Normandie voit une capacité à requalifier notre approche de développement, notre situation sur l'échiquier du développement économique et des enjeux environnementaux. Notre ambition est donc de faire de notre région la région de référence des énergies marines renouvelables. Nous voulons nous positionner sur l'ensemble de la chaîne de valeur y compris celle de l'innovation pour anticiper les futures modes de production d'énergies renouvelables marines, aujourd'hui l'éolien offshore, demain l'hydrolien et après-demain. C'est ce que nous voulons en nous appuyant sur, aujourd'hui, réfléchir, construire et faire que cela parte de la Basse-Normandie. Et pour cela nous avons lourdement investi, d'abord en accompagnant les laboratoires de recherche, mais aussi en ouvrant le territoire à des partenariats extérieurs avec la région Pays de la Loire avec laquelle nous avons conventionné sur les questions de recherche entre nos universités, entre nos laboratoires, mais aussi en étant partie prenante d'un certain nombre de structures d'ampleur nationale, qui basées à Brest ou ailleurs, voient les Bas-normands présents, écoutés, entendus, compte tenu de l'ampleur de ces projets. Nous voulons permettre enfin aux entreprises de notre territoire à celles des secteurs du nautisme, de la plasturgie dont je parlais tout à l'heure ou encore de ce qui tourne autour de la mécanique, de pouvoir voir en ces enjeux une capacité à anticiper les mutations de demain, à maintenir les emplois, à s'inscrire dans un développement lui aussi durable. Pour autant, nous savons que la mer de la Manche sera l'un des points cruciaux, un des théâtres principaux du développement de la production d'énergies renouvelables marines. Il s'agit donc aussi

d'avoir en tête la nécessaire cohabitation intelligente avec les activités économiques qui existent déjà et que nous ne voulons surtout pas condamner, bien au contraire, mais qui doivent elles aussi être prises en compte. La Région a engagé sur cette question, celle de l'acceptabilité sociale, un travail confié à l'institut régional du développement durable, qui a, l'an dernier, réuni à Caen, un colloque international sur ce sujet. Nous savons ces enjeux, ceux de la pêche, de la conchyliculture, ceux du tourisme qui passent ici à Bernières, ici dans le Calvados, ici sur ces plages historiques. Non seulement nous savons cela, mais nous pensons même que cet enjeu de modernité peut être au service d'un nouveau développement de notre action touristique, soit-il basé, avec beaucoup de respect sur une force historique aujourd'hui incontestable et reconnue à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre attention.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Monsieur DESCHAMPS. Quelqu'un souhaite-t-il poser des questions sur cette intervention fort riche ? S'il n'y a pas de questions et que ça n'appelle pas d'intervention de la part de la maîtrise d'ouvrage, on va demander à Monsieur Jean LEMOINE, qui est le Vice-président du CREPAN. Le CREPAN c'est le comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature en Basse-Normandie.

Vous avez la parole pour 10 min.

Jean LEMOINE, CREPAN

Madame la Présidente, je vous remercie, mais je n'ai pas l'honneur d'être le Vice-président, je suis Trésorier-adjoint dans l'association.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je vous ai donné du galon.

Jean LEMOINE, CREPAN

C'est un rôle beaucoup plus modeste.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est toujours mieux que le contraire.

Jean LEMOINE, CREPAN

Bien que nous soyons un Comité pour l'environnement et l'aménagement de la nature, j'ai prévu de vous soumettre deux sujets ; et l'un concerne un sujet que vous avez traité uniquement dans le préambule qui concerne la société de projet. J'ai presque envie de relire ce que vous avez mis dans l'encadré : « une société de projet est une structure mise en place par plusieurs partenaires pour réaliser en commun un projet industriel complexe, doté d'une personnalité juridique propre. Elle peut conclure des contrats, avoir son propre patrimoine. Cette forme sociétale permet aux associés de définir librement des règles de fonctionnement et de gouvernance internes, souples et adaptées à la gestion du projet ». Je comprends que nous n'en sommes encore qu'au débat public. Nous sommes loin des réalisations et que ça fait un petit peu partie du secret industriel et que vous ne pouvez pas développer très clairement ce que sera cette société. Je crois qu'elle s'appellera Éolienne Offshore du Calvados. On peut penser qu'elle n'exploitera que le parc de Courseulles. Elle sera la clé de voûte de la réalisation. Vous pourriez peut-être dire maintenant à quel

moment elle prendra réalité, à la construction, à la fin du chantier ? Quelle sera la solidarité juridique et financière des diverses parties prenantes du consortium ? Ce manque de connaissances de la part du public a causé des égarements dans le débat. L'efficacité énergétique des éoliennes a été critiquée comme si ce parc s'insérait dans le monopole d'État d'avant 2004, comme si EDF Suez allait être comptable d'un supposé déficit. En réalité, les consommateurs que nous sommes, ne sommes engagés qu'à travers le tarif de rachat de l'électricité produite. À charge à cette société de mettre les kilowatts. Les divers représentants du consortium ont montré dans les réunions précédentes le sérieux des études préalables. On s'est aperçu qu'ils connaissaient très bien les vents, qu'ils avaient une expérience acquise à l'étranger dans l'offshore. De surcroît, la Région va accompagner la mise en place d'une filière industrielle. Il n'y a pas de doute que cette ferme éolienne produira ce qu'on attendra d'elle pour sa rentabilité financière, c'est-à-dire qu'elle produira comme vous l'avez dit tout à l'heure, les 38 % de l'énergie que l'on peut attendre à partir de sa puissance installée. D'autant qu'on comprend bien que les turbines nouvelles seront d'une plus grande capacité, que chaque fois qu'on met des pales en route le rendement mécanique est meilleur, que la filière industrielle sera novatrice, la qualité et la quantité de vent qu'on mettra à disposition seront très bonnes. Nous pouvons escompter que le résultat dépassera les espérances. Ce résultat positif nous réjouit si le résultat sert à conforter la filière et à développer d'autres lieux de production. Nous serions déçus si ce succès ne se concrétisait que dans la rentabilité financière alors que nous-mêmes ferions des efforts à travers des contributions spéciales. Voilà.

Et je vais parler, pas pour Madame le Maire qui n'avait pas consulté le CREPAN, mais je voulais aussi parler de l'effet récif. Il y aura 70 pieux d'installés pas loin d'ici qui seront stabilisés par un enrochement de pierre naturelle. Il n'y a pas de description de cet enrochement dans la brochure. Et c'est peut-être une chance parce qu'au moins on n'est pas lié avec ce dispositif de maintien des pieux, parce que 70 pieux sur 20 m de haut, on peut penser que la base sera plusieurs dizaines de mètres, ça représente une belle superficie, une belle opportunité de développement de flore et de faune, ce qu'on appelle l'effet récif. En Méditerranée de tels dispositifs ont été réalisés pour eux-mêmes, pour favoriser le repeuplement des poissons. Les résultats semblent être au rendez-vous. Ce phénomène mériterait d'être pris en compte. Nous comprenons que le comité des pêches qui ne souhaite pas que l'on fasse des tentatives sur des a priori, que l'on favorise plutôt une espèce de poisson qu'une autre, soit réticent. L'équilibre, on le sait, l'équilibre écologique est toujours le fruit d'une chaîne complexe. Cependant, ne serait-il pas possible de jouer sur des paramètres simples pour qu'une étude sérieuse soit menée ? Que par exemple, on joue sur la dimension des cavités générées par l'enrochement, que si ça ne pouvait pas être fait sur les 70 pieds, que ce soit fait sur quelques-uns à titre expérimental. Il y a localement des institutions spécialisées, des universitaires qui s'intéresseraient très certainement à l'étude de la colonisation par la flore et la faune. Je vous remercie.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci Monsieur. Monsieur GUITTON, il y a deux questions. Il y a une question qui est : quid de cette société de projet de Caen ? et puis il y a une deuxième question, dont je pense que c'est Monsieur PAGOT plutôt qui y répondra, sur l'effet récif. Alors je dois dire que je n'avais pas compris qu'il y avait de stabilisation des pieux par enrochement de manière

systématique, mais peut-être est-ce que vous allez apporter de nouveaux éléments. Si vous voulez bien répondre sur la société de projet.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

La société de projet, c'est la société Éolienne Offshore du Calvados qui est une société qui existe. Elle a été créée, il y a un Kbis, il y a un président, dont l'actionnariat est Éolien Marine France qui est composé à 60 % d'EDF Énergies Nouvelles et 40 % de Dong Energy et 15 % wpd. Ça, c'est la structure de la société. Aujourd'hui c'est cette société qui porte le développement du champ, puisque comme je l'ai expliqué tout à l'heure, on avance dans les études, mais on n'a pas encore pris la décision d'aller jusqu'au bout et de réaliser le projet, ne serait-ce que parce qu'on n'a pas les autorisations encore, donc on va avoir un processus, on va lui demander, etc., etc. Il faut laisser le temps et puis dérouler ces processus. C'est la société de projet qui portera ensuite le financement, qui fera les emprunts destinés à construire et à financer le 1,8 milliard dont je vous parlais tout à l'heure. Voilà grosso modo comment on compte s'organiser pour réaliser et construire le champ. Et puis la société de projet portera ensuite les coûts d'exploitation et de maintenance qui seront générés par l'exploitation et la mise en service du parc, et puis recevra les revenus liés à la vente de l'électricité au rachat par EDF de l'électricité ainsi produite. Voilà le mode de fonctionnement.

Que dire ? Effectivement, pendant les 20-25 ans d'exploitation, on va rembourser les emprunts, payer le personnel d'exploitation et de maintenance qui sera embauché pour ce faire. On va, on l'espère dégager quelques bénéfices. Et je dirai que EDF Énergies Nouvelles est fortement engagée à continuer dans le domaine des énergies renouvelables. On a annoncé par exemple hier qu'on allait participer à l'appel d'offres numéro deux. Il y a eu des communiqués de presse qui ont été parus pour les champs : un qui se situe en Vendée entre les îles d'Yeu et Noirmoutier et puis l'autre pour le Tréport. On a manifesté notre intérêt. On s'intéresse aussi au sujet hydrolien que Monsieur DESCHAMPS citait tout à l'heure. Je dirais, cet argent gagné, il sert à continuer à développer des énergies renouvelables. Et puis aussi on a des risques projet par ce que tous ces projets, on investit beaucoup en phase de développement, mais ils n'aboutissent pas tous. Ça rémunère aussi une partie du risque projet.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Est-ce que vous avez satisfaction sur la réponse, Monsieur ?

Jean LEMOINE, CREPAN

Oui, effectivement je pense comprendre un petit peu mieux à travers ce qui vient de m'être donné là, c'est-à-dire qu'à travers ce que récupérera la société off-shore, la société du Calvados, je ne sais plus comment elle s'appelle...

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Éolienne Offshore du Calvados.

Jean LEMOINE, CREPAN

Les recettes qu'elle pourra faire serviront également, seront retournées vers les membres du consortium à hauteur de ce qu'ils auront investi forcément.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Mais ce ne sera pas la même société pour le Tréport et pour l'île d'Yeu. Ce sera d'autres sociétés.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Tout à fait.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

D'ailleurs dans votre communiqué, vous annoncez que Dong Energy n'en fera pas partie si j'ai bien compris.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Tout à fait.

Jean LEMOINE, CREPAN

Lors d'un débat, vous aviez parlé de fonds propres pour cette...

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Oui. Quand je dis, effectivement, faire des emprunts, lever des financements, il y a toujours une partie de fonds propres et puis une partie qui est empruntée auprès des organismes bancaires.

Jean LEMOINE, CREPAN

Je ne souhaite pas aller plus loin sur ce débat. Je sais que ça fait un peu partie de vos secrets, des secrets commerciaux. Le souci du consommateur c'est dire, moi je pense qu'on aura contrairement à tout ce qui a pu être dit à certains moments, ce parc éolien sera tout à fait rentable sur le plan financier. La prochaine fois j'interviendrai pour dire y compris sur le plan écologique c'est tout à fait amortissable. C'était au moins pour contrer l'idée que les éoliennes, ça n'apporte pas d'électricité, celles-ci en apporteront et ce qui est très souhaitable c'est qu'effectivement les grands bénéficient, pour parler un peu trivialement, que cela ne serve pas qu'à griller dans la bourse.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Non, mais tout à fait. Je vous propose, si ces réponses vous vont sur la société de projet, de passer la parole à Jean-Philippe PAGOT qui est au premier rang qu'il vous apporte son éclairage sur les effets récifs. Jean-Philippe PAGOT est le Directeur environnement au sein d'EDF Énergies Nouvelles.

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Merci. Sans en faire un discours purement scientifique, quelques éléments de réponse. Les monopieux, tel qu'on imagine les mettre aujourd'hui à Courseulles, sont effectivement des fondations qui s'enfoncent dans le sol, donc qui en première approche ne demandent pas de protection anti-affouillement dès lors que les hauteurs sédimentaires ne le justifient pas. On a des études aujourd'hui sur le site qui montrent que le toit rocheux n'est pas très loin. Pour certaines positions de ces éoliennes, il est possible qu'on mette ce type de protection sur des surfaces qui restent à définir, puisque les modèles sont en train de sortir, ce sont les

modèles hydro-sédimentaires. L'effet récifal que vous évoquez au titre de ces protections est avéré, mais limité parce qu'on a des élévations limitées justement et que le premier bénéfice c'est l'anti-affouillement, donc le dimensionnement de ces enrochements seront, en première approche évidemment, faits pour cet anti-affouillement. Sur les aspects purement récif artificiel, évidemment qu'il y a potentiellement un intérêt à regarder cet objet, qui en lui-même est un projet. Et vous avez fait mention des récifs aujourd'hui qu'on a pu mettre en place en Méditerranée. Il y ait eu des expérimentations en Manche mer du Nord. On est nous aujourd'hui partie intégrée d'un projet qui s'appelle XPRA, qui est l'expression d'un projet pilote qui a été fait à Fécamp dans les années 2006 et qui aujourd'hui se poursuit dans sa faisabilité pour voir quelle serait la typologie des espèces halieutiques qu'on pourrait venir à voir produire sur ce type de projet. On travaille avec l'université de Caen aujourd'hui sur des bétons de type coquillet. On est en relation avec Monsieur BOUTOUIL sur ces projets-là. Et ça fait partie des mesures dites d'accompagnement aujourd'hui qu'on regarde. Évidemment, il y a un aspect purement environnemental à l'effet récifal, critiquable par certains scientifiques puisque c'est aussi une modification du milieu, donc c'est une approche un petit peu contestée d'un point de vue purement scientifique, mais qui a un autre bénéfice qui est le bénéfice halieutique, vous l'avez dit. En liaison avec les usagers de la mer que sont en particulier les pêcheurs, c'est aussi un objet qu'on regarde, qui fait partie des projets de mesures et d'accompagnement au titre de ce parc éolien et ça fait partie des choses dont on pourra évidemment changer de manière plus détaillée. Il y a aujourd'hui, je vous dis, des projets pilotes qui méritent d'être suivis pour pouvoir être prolongés par ces projets à plus grande échelle. Mais je vous invite à ce moment-là à en discuter de manière peut-être plus détaillée ou d'apporter une contribution sur le site du débat public à ce sujet précis des récifs artificiels.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

J'ajoute, que vous avez dit Monsieur, que le comité des pêches était hostile à ces récifs. De ce que nous avons entendu, quand ils se sont exprimés dans le cadre de ce débat et notamment à la réunion de Port-en-Bessin, nous n'avons pas entendu de position aussi nette que ça, c'est-à-dire qu'ils ont dit que c'était à voir. C'est un peu plus attentiste en quelque sorte, en tout cas ce n'est pas une hostilité, en tout cas dans le débat public, dans le compte rendu que nous ferons, ça ne ressortira pas comme une position hostile de la part des pêcheurs.

Jean LEMOINE, CREPAN

À l'heure actuelle, on n'est pas capable de dire quelle part l'enrochement au pied des pieds pourra prendre.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Voilà. Pour le moment, je crois que c'est encore à définir. Je vous remercie beaucoup Messieurs. Monsieur François PIQUET. Bonjour, Monsieur. Vous êtes Directeur Général de la société publique locale Ouest Normandie Énergies Marines. Vous avez la parole.

François PIQUET, SPL Ouest Normandie Énergies Marines

Madame le Maire, Monsieur le Président, Madame la Présidente, Messieurs les élus, merci de me donner effectivement ainsi l'occasion de présenter à travers quelques planches et quelques minutes de débat ce que l'action de cette société publique locale, dont

l'actionnariat est représenté à travers mon président, que je salue ici, le Président Laurent BEAUVAIS, Président du Conseil Régional, mais également le président du Conseil Général de la Manche, ainsi que le Président de la Communauté Urbaine de Cherbourg. C'est une société publique locale dont les trois actionnaires sont les trois collectivités locales que je viens de citer. Son action a pour vocation de développer la filière des énergies marines en Basse-Normandie. Nous avons effectivement à travers le projet que nous avons devant nous d'éolien offshore, le premier élément qui va nous permettre demain de développer cette filière en Basse-Normandie.

Je vais essayer de faire avancer les pages. Très bien merci. Je vous ferai un signe pour faire avancer les slides au fur et à mesure. Je vous en remercie.

Les énergies marines elles sont effectivement au nombre de trois. Les principales que nous connaissons et qui sont répertoriées ici : celle du houlomoteur, celle de la marémotrice que nous connaissons déjà sur la Rance, ainsi que celle de l'énergie thermique des mers. Ce sont trois énergies marines qui sont en voie de développement, qui sont beaucoup moins avancées que l'énergie éolienne que nous avons actuellement ici présente. Cette énergie éolienne offshore, je ne reviens pas sur la présentation qui en a été faite et je remercie le consortium d'être présent près de nous pour participer au développement de cette filière des énergies marines. Elle représente dans l'état de l'art aujourd'hui l'énergie qui est la plus mature. D'autres énergies doivent venir ultérieurement. Mais c'est effectivement l'éolien offshore qui à travers son développement déjà industriel, justifie aujourd'hui qu'on s'y intéresse particulièrement.

Mais pourquoi la Basse-Normandie s'intéresse-t-elle tout particulièrement aux énergies marines ? Ce n'est pas non seulement à cause du développement du parc de Courseulles, mais c'est également en raison du potentiel qui lui est tout à fait particulier et dont je voudrais présenter les autres caractéristiques, puisqu'il s'agit de l'hydrolien d'après demain. L'éolien c'est pour demain, l'hydrolien c'est pour après-demain.

Ce potentiel hydrolien, il est d'une nature conséquente en Basse-Normandie. C'est l'équivalent de 6 GW qui sont présents sur le territoire. Lorsqu'on revoit le chiffre qui nous a été annoncé tout à l'heure pour les cinq champs d'éoliens offshore qui, cumulés représentent 3 GW, on se représente que le potentiel de l'hydrolien est le double du potentiel de l'éolien offshore tel qu'il est actuellement prévu d'être déployé sur les cinq champs qui sont dans le premier appel d'offres. Donc c'est tout à fait considérable et ça justifie l'intérêt que l'on y porte. Mais sans le développement de la filière de l'éolien offshore, ce futur, ce potentiel que vous voyez apparaître à travers la carte ici présente et qui matérialise en jaune et en orange la force de courants marins qui sont présents au large de nos côtes et qui représentent, je vous le rappelle, l'un des 18 spots mondiaux, l'un des cinq plus grands spots au monde où l'énergie hydrolienne est capable d'être utilisée. Avec le Fromveur en Bretagne, vous voyez que le potentiel hydrolien se trouve au large de nos côtes dans le Channel qui nous sépare des îles anglo-normandes.

Voilà quelques technologies qui sont en cours de développement sur l'hydrolien. Je vous disais que l'éolien offshore était la technologie la plus mature puisque son développement industriel existe déjà. Mais dès demain, voici déjà les turbines. Vous pourrez en reconnaître deux d'entre elles. Celle en haut à gauche de DCNS qui a déjà été immergée à Paimpol et en bas, celle de Voight, qui, il y a quelques semaines, a été présentée dans les ateliers de CMN à

Cherbourg et qui doit prochainement être immergée à l'Emec en Écosse. En haut à droite, le prototype d'Alstom qui actuellement est également déjà immergé à l'Emec en Écosse sur un centre expérimental. Ces hydroliennes qui aujourd'hui sont expérimentées à échelle 1 et à titre de prototype seront demain, nous l'espérons tous, immergées dans les eaux de Basse-Normandie dans le cadre des fermes pilotes que nous attendons tous pour pouvoir valider le principe industriel de leur capacité à produire de l'énergie.

Les atouts du territoire pour développer ces énergies marines. Ils sont au nombre de trois avec ce gisement du raz Blanchard que je viens de vous présenter, mais également des infrastructures portuaires tout à fait considérables et des investissements majeurs de la part des collectivités locales, puisque ce sont près de 100 millions d'euros qui vont être investis pour permettre dans un premier temps l'accueil de l'éolien offshore et demain l'accueil de l'hydrolien dans le port de Cherbourg. Et c'est également un réseau de raccordement, tout le monde a en mémoire la tristement célèbre THT qui a traversé du nord au sud le territoire. Mais cette THT, il faut quand même savoir que son mérite permettra demain d'évacuer plus de 2,5 GW des énergies marines qui seront produites dans nos eaux. Cette capacité de raccordement est tout à fait significative et unique actuellement en Europe puisque les Écossais qui ont actuellement un potentiel hydrolien comparable au nôtre ne disposent pas de réseau pour évacuer leur énergie. Ils sont actuellement en train de se poser la question sur la manière dont ils vont être ou non contraints de construire une ligne à très haute tension en Écosse.

Voilà un peu les enjeux qui justifient qu'aujourd'hui on s'intéresse tout particulièrement aux énergies marines sur notre territoire. Je salue le discours très coopératif que nous avons avec le consortium concernant l'éolien offshore, puisque nous avons la chance, à travers le développement de cette énergie, d'avoir un industriel majeur qui vient d'implanter, qui va implanter deux de ses usines sur Cherbourg et qui également sera accompagné d'autres infrastructures industrielles majeures, puisque ce seront également les fondations qui seront installées sur pied, ainsi que les pièces de transition qui reliront ces fondations à l'éolienne elle-même. Au total, ce sont 150 entreprises PME-PMI du territoire qui sont concernées par les énergies marines renouvelables et qui se sont mobilisées. Ce réseau de PME-PMI, la société publique locale que j'anime se retrouve à travers un réseau, constitué à la fois par les chambres de commerce et d'industrie, également par les associations de sous-traitance et tout à l'heure, je pense que Monsieur Gilles LECOMTE pourra faire un focus plus particulier sur l'impact au niveau des entreprises de cette filière industrielle, et il permettra dès demain de développer les capacités industrielles du territoire.

Mais ce ne sont pas que des industries, ce sont également d'autres acteurs qui s'engagent au niveau de la recherche et de l'innovation puisque ce sont, rien qu'avec l'université, plus de 43 laboratoires qui se sont mobilisés pour dès à présent continuer la recherche pour travailler sur ces énergies.

Je rappelle actuellement que les recherches ne sont pas terminées. Même si on va installer des parcs d'éoliens, il y en a encore beaucoup à découvrir, beaucoup à avancer et beaucoup à améliorer. Actuellement la maintenance de l'éolien en mer représente un coût très important de son fonctionnement. Vous avez dit tout à l'heure que ce sont 50 millions d'euros par an qui vont être investis. Ces sommes sont considérables et elles sont justifiées par le fait que le coût de la maintenance est élevé. À titre d'exemple, 1 m² de peinture sur une éolienne terrestre coûte à peu près 100 € le mètre carré, en mer le coût du mètre carré

passer à 5000 €, compte tenu des difficultés qu'il y a à intervenir en mer, en raison des difficultés du temps qu'on peut y passer, du temps de trajet et des problèmes de sécurité que cela impose. Vous voyez, lorsqu'on va arriver à trouver des peintures qui dureront plus longtemps, lorsqu'on aura trouvé des systèmes d'application qui seront plus pérennes, lorsqu'on aura utilisé des matériaux composites qui justifieront qu'on n'ait plus besoin de s'en servir, on fera baisser les coûts de maintenance de ces installations.

À côté de cette recherche, c'est également la formation et la recherche, la formation des futurs acteurs de ces énergies qui est actuellement en jeu. Nous avons réalisé un annuaire des compétences présentes sur la région et cet outil est actuellement unanimement apprécié par les acteurs industriels, puisqu'il permet dès à présent de travailler et de se préparer aux métiers de demain. Dans l'accompagnement de la filière, je remercie Madame la Présidente d'avoir accepté depuis le dernier débat de venir participer et présenter son action au lycée maritime de Cherbourg parce que vous vous plaignez que dans les débats précédents la représentation des jeunes était peu importante et je pense que votre prestation dans un lycée maritime comme celui de Cherbourg permettra à la jeunesse de s'approprier ces sujets et de se préparer aux métiers de demain.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Monsieur. Je précise qu'on a déjà tenu avec le maître d'ouvrage bien évidemment, une réunion devant un lycée qui était le lycée Dumont d'Urville à Caen et que les jeunes ont manifesté énormément d'intérêt lors de cette présentation, donc on se réjouit d'aller à Cherbourg le 19 juin.

Y a-t-il des questions sur l'intervention de Monsieur PIQUET ? Ou des remarques ?

Alain SALLARD

On parle de coût, mais je n'ai pas encore entendu la rentabilité, ça s'élèverait à combien et qui paiera cette rentabilité ? Est-ce que vous envisagez de parler de cela ? Est-ce que le consommateur sera la vache à lait ? C'est la question qu'on peut se poser.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Le coût moyen de l'éolien en mer aujourd'hui, suivant le rapport du Sénat est estimé à 202 du mégawatt produit. Effectivement cette énergie est plus chère que l'énergie conventionnelle ou traditionnelle qui est délivrée aujourd'hui au consommateur. Néanmoins, il a été estimé qu'à l'horizon 2020 — cette différence de coût qui est rémunérée à travers la CSPE, la contribution au service public de l'électricité—, et il a été estimé qu'en 2020 sur la base de 6000 MW d'éoliens en mer installés, la hausse par foyer et par an s'élèverait à 25 euros. Voilà à peu près les premiers ordres de grandeur qui sont aujourd'hui disponibles et qui traduisent le surcoût lié à la production et à ce type d'énergie.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Si j'ai bien compris, parce que j'ai longtemps entendu parler de ces 25 €, c'est lié à cette première tranche d'éoliennes, c'est donc lié aux quatre parcs qui sont actuellement en débat. C'est ça ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Plus. Plus, puisque c'était sur la base de 6000 MW, ce qui était une des traductions des engagements de la France en matière d'énergie renouvelable, or les quatre parcs aujourd'hui en débat représentent de l'ordre de 2000 MW, c'est-à-dire un tiers...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Mais en 2020 il n'y aura pas 6000 MW ? Par ce que vous mettez votre...

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Non, il n'y aura pas 6000 MW donc ça devrait être moins. Cela dit le chiffre disponible a été calculé sur la base des objectifs français à l'horizon 2020.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

D'accord. Vous n'avez pas dans votre ordinateur, ou on pourra le mettre tout à l'heure, le tableau sur lequel vous indiquez tous les coûts comparatifs du coût de l'électricité par source d'énergie ? Je crois qu'à la fin de la réunion si vous le voulez on vous le projettera parce que c'est assez intéressant de voir...

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Suivant les différents types de production

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Suivant les différents types de production. Y a-t-il d'autres demandes, d'autres questions ?

Jean-Michel SUARD

Sur les 200 emplois créés, aussi bien en construction qu'en maintenance, est-ce qu'on a une petite idée de la répartition de ces emplois entre les différents niveaux de formation des personnels ? Aujourd'hui on peut assister à une montée en puissance des ingénieurs, des cadres supérieurs d'une certaine oligarchie technique et malheureusement les ouvriers sont parfois un petit peu négligés. Combien d'ouvriers, combien de personnes, je dirai, issues des milieux un peu moins formés pourront accéder à ces nouvelles technologies ou à ces nouvelles entreprises ? Il y a aussi un concept qui a été souvent envisagé dans le cadre de la politique de la ville que vous connaissez bien Madame BRÉVAN, c'était la politique du mieux-disant social. Là pour l'instant, j'entends beaucoup le mieux-disant industriel, c'est très très bien le mieux-disant industriel, je n'ai rien contre le mieux-disant industriel, mais je voudrais bien un petit peu de mieux-disant social pour un petit peu égaliser les deux aspects. Merci beaucoup.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il se trouve que cet après-midi j'ai revu les comptes rendus des dernières réunions, alors, j'ai vu que sur les parties des usines, je parle sous votre contrôle...

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Des usines Alstom.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

... des usines Alstom, il y avait 60 % d'emplois qui étaient des emplois dits d'opérateur et qui donc sont des emplois du niveau CAP ou bac pro. Ensuite il y a des emplois, je ne me

rappelle plus la proportion d'emplois d'ingénieurs et d'administratifs, mais il y a donc là-bas une forte proportion d'emplois. Et si je ne me trompe, je réponds à votre place, mais il y a bien des clauses, à la fois sur les recrutements directs que fera la société notamment pour la maintenance à Ouistreham, il y a une clause de 5 % d'emplois d'insertion réservés à des parcours d'insertion et comme vous le savez c'est une des clauses du mieux-disant social qui peut faire partie des marchés et qui sera imposée par la société de projet dans les contrats de sous-traitance et qui sera aussi imposée par Alstom dans ses contrats de sous-traitance. Normalement c'est 5 % au moins de l'ensemble des emplois qui seront créés qui relèveront de l'insertion. Ce que je dis est exact ? Je ne me suis pas trompée ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Tout à fait.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

J'ai bien révisé ?

Jean-Michel SUARD

Ça fait 20.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Non. Ça fait 20 sur... ça dépend combien vous comptez d'emplois, parce qu'il y a des emplois directs et les emplois indirects. Si j'ai bien compris les emplois indirects, c'est au moins 4000. C'est ça ? Vous aviez indiqué combien... Il y a 1000 emplois directs...

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Non. Il y a 1000 emplois directs pour Alstom.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il y a 1000 emplois directs sur Alstom. Il y a 100 emplois à Ouistreham, mais ça c'est pas énorme. Effectivement 5 % de 100, ce n'est pas beaucoup, ça fait 5. Et puis ensuite, il y a des emplois indirects qui sont les emplois qui sont sur les fournisseurs et sur les sous-traitants. Et Alstom dans ses appels d'offres imposera cette clause des 5 %. J'ai bien compris ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

C'est ça.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est ça. Donc ça fait quand même un peu plus que ça. Et puis les 60 % d'emplois niveau CAP sont également des emplois d'un niveau de qualification qui est assez faible. Et si j'ai aussi bien compris et entendu ce que vous avez dit au lycée Dumont d'Urville, les emplois ne seront pas réservés uniquement à des gens qui bénéficient des diplômes, mais il y aura également un travail de fait sur la validation des acquis de l'expérience. Il sera intéressant de suivre cette politique. Mais les engagements apparemment figurent d'une manière assez claire dans le projet. Maintenant il faudra probablement suivre la réalité de la mise en œuvre de ces engagements, puisque c'est toujours quelque chose qui a tendance à un peu s'éroder dans le temps si on n'y prend pas garde.

D'autres demandes de parole ? Monsieur ? Madame ? Excusez-moi parce que je ne vois pas.

Caroline AMIEZ

Bonjour. Monsieur PIQUET nous a projetés dans le futur avec les EMR en général et les autres projets qui seraient à développer plus tard. Je crois que ce soir vous nous présentez les choses d'une manière très objective avec tout ce que peuvent nous apporter de bon ces énergies renouvelables. Il y a juste quelque chose qui m'a un petit peu hérissé dans son propos c'est lorsque vous avez évoqué la THT. J'aurais juste une petite contribution à faire. Pitié, par pitié ne nous gâchez pas tous ces beaux projets d'énergie renouvelable en les reliant par des structures et des THT. Ne nous en mettez pas plus encore sur le dos. On essaie de faire des énergies propres. Essayez de trouver d'autres solutions pour après ramener cette énergie au consommateur. Et tenez compte effectivement et mettez en route, vous parlez de recherche, mettez en route tout ce qui est demandé par les citoyens, c'est-à-dire des études épidémiologiques sur les effets de ces lignes à très haute tension. Je voulais juste vous alerter sur ce point-là parce que ce serait vraiment gâcher ces beaux projets que de continuer à les coupler avec, en bout de route, vraiment en fin de route, quelque chose de complètement irréaliste, qui serait complètement anachronique avec ce que vous proposez au départ.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur SERNA, vous voulez quelques mots à ce sujet-là ou bien vous êtes muet ?

Monsieur SERNA, Réseau de transport et d'électricité.

Gilles SERNA, RTE

Bonsoir à toutes et à tous. Gilles SERNA, Réseau de transport et d'électricité. En ce qui concerne, en tout cas ce projet pour le parc éolien en mer, nous avons la chance de disposer d'une technologie souterraine. On est à la limite de ce qu'on sait faire au niveau technique, 500 MW c'est la puissance de ce parc, 450 pour être précis.. Pour le parc éolien de Courseulles, on va développer des câbles pour la partie marine avec les industriels et le parc sera entièrement souterrain depuis le début du parc éolien au niveau de la plate-forme électrique jusqu'au poste de raccordement à Ranville. Lorsqu'on dispose de cette technique, lorsqu'on dispose des équipements, on fait l'effort pour pouvoir mettre les câbles en souterrain, en sous-marin et principalement le long de routes de circulation ou de chemins exploitation agricoles.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci. Monsieur, vous vouliez poser une question.

Léon LEMONNIER

Je parle ce soir au nom d'un groupe de citoyens. J'étais déjà intervenu à Courseulles pour vous poser une question. Vous m'avez répondu très aimablement par courrier. Je vous demanderais de le faire à nouveau aux questions posées. Le Conseil Régional et les collectivités investissent massivement...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Est-ce que vous pouvez vous nommer Monsieur ?

Léon LEMONNIER

Monsieur LEMONNIER.

(hors micro)... investissent massivement pour soutenir le projet éolien. Néanmoins, la Région met par exemple 100 millions d'euros pour la plate-forme de Cherbourg pour pouvoir travailler, les collectivités locales et autres, bien entendu, vont se trouver obligées, et tant mieux, de créer des structures d'accueil. Et donc ce que nous voulons vous demander : avez-vous proposé à ces diverses collectivités une participation responsable à la gestion actuelle et future, la période de production et comment ? Vous ont-elles demandé de participer à ces gestions et comment ? Nous sommes un groupe de citoyens et de plus en plus de gens nous écoutent sur ce point qui considérons que nous ne devons pas laisser un groupe industriel géré tout seul l'investissement régional et son propre investissement. Il nous semble important que les collectivités élues et autres puissent participer à la gestion, non seulement sur la mise en place, mais aussi sur la gestion future, car effectivement si le projet est de fournir de l'électricité nécessaire, il faut savoir que ce sont quand même les consommateurs qui paieront. Donc il nous semble important que l'argent collectif investi à l'heure actuelle et futur certainement, soit convenablement et très sérieusement géré. Des affaires actuelles démontrent effectivement que tout le temps il y a beaucoup d'abus avec l'argent public. Donc soyez aimables de me répondre par courrier. Je vais vous donner une adresse : Ide LEROY, 80 Rue des Bouchers à Bayeux. Pourquoi nous demandons une réponse comme celle-ci ? C'est parce que nous tenons à ce qu'on garde une trace vraiment très forte de nos interventions et que les collectivités publiques sachent que nous sommes demandeurs, qu'une grande partie de la population est demandeur de ce contrôle. Je vous remercie.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci. Je crois qu'effectivement ça avait été évoqué. Ça a déjà été évoqué une ou deux fois, cette question. Je ne sais pas si le maître d'ouvrage a eu le temps de réfléchir à une disposition qui permettrait d'avoir un espèce de dispositif de suivi qui associe les collectivités locales et dans une certaine mesure les citoyens, mais les maires sont quand même là pour les représenter dans ce cas présent, sur la manière, sur le fonctionnement c'est un peu compliqué, mais ça existe quand même ce genre de dispositif.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Ça peut être sous l'égide des préfets à travers des instances de concertation. Ça peut être une façon aussi d'avoir accès...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il y a concertation et puis il y a aussi dans l'intervention de ce Monsieur, il y a quand même, j'ai cru comprendre, qu'il y avait une demande de compte rendu en quelque sorte.

Léon LEMONNIER

Une participation réelle à la gestion actuelle et future, car c'est très important l'argent collectif. Je vais prendre un exemple. Il y a quelques années quand une industrie s'implantait, elle achetait le terrain et elle faisait les investissements nécessaires pour la formation. Aujourd'hui dans le cas présent, je vais prendre le Conseil Régional, investit 100 millions d'euros sur Cherbourg, entre autres je cite les plus gros chiffres et s'occupe de la formation. Il me semble nécessaire qu'on ait un suivi tant sur le plan du prix de revient, mais aussi sur le prix de vente, c'est-à-dire sur la gestion elle-même de la production.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Vous citez le port de Cherbourg. Pour ce qui est du port de Cherbourg, certes le Conseil Régional investit, mais ça ne nous est pas mis à disposition gratuitement. On paiera des coûts de location qui rémunèrent effectivement une partie de ces investissements. Ça fait partie du retour que la Région peut espérer suite à ces projets. Et puis on ne sera pas les seuls puisqu'on citait tout à l'heure l'hydrolien, donc les sociétés qui vont construire les hydroliennes ou s'installer à Cherbourg, de même seront amenées à payer tout du moins un taux de location sur les terrains mis à disposition. Il y a aussi, qui va bénéficier aux communes littorales, c'est la taxe sur les éoliennes en mer puisqu'on va payer à peu près 6 millions, pas tout à fait 6,5 millions d'euros par an de taxes sur les éoliennes dont la moitié va être reversée aux communes du littoral suivant des règles de calculs assez complexes élaborés par l'administration. Mais c'est déjà pour vous dire qu'il y a quand même des retours qui vont aller aussi vers le citoyen. Je n'ai pas une solution à vous donner ce soir clé en main. On nous avait également posé la question, d'ailleurs j'avais cru comprendre un moment, comment intéresser les citoyens ou faire que les citoyens soient directement actionnaires de ce type de société. À titre privé, il s'avère que la réglementation est très contraignante en France et ce n'est pas facile à faire. En tout cas on est en train de réfléchir à certains moyens, certaines dispositions qui pourraient permettre une participation.

Léon LEMONNIER

Une question qui est posée : est-ce que le Conseil Régional, Conseil Général ou des collectivités vous ont posé cette question ? Est-ce que ça les intéresse ou est-ce que vous allez les provoquer pour en discuter ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur, je crois que vous avez derrière vous le président du Conseil Régional donc vous pourrez vous entretenir avec lui de cette question. C'est une question de toute façon, nous au niveau du débat public, c'est quelque chose qu'on relatera à l'évidence dans le compte rendu. C'est une vraie question. Je rappelle quand même que sur toutes ces questions d'équilibre financier, il y a la Cour des Comptes qui existe et qui remet régulièrement des rapports qui sont accessibles aux citoyens et qui examinent cela. Je crois que sur les modalités d'association, il reste des choses probablement à inventer, peut-être pas allant aussi loin que ce que vous souhaitez, mais c'est aussi beaucoup à voir avec les collectivités territoriales qui ont effectivement investi directement. Si vous voulez bien on va encore un peu différer une réponse à cette question parce que ça ne me semble encore pas tout à fait abouti manifestement.

Léon LEMONNIER

Je vous remercie.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je vous en prie.

Léon LEMONNIER

La réponse écrite, je la fournirai en photocopie au président du Conseil Régional.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Monsieur.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

J'ajouterai également que notre offre et puis ce qu'on avait pu faire, a été validée et analysée par la commission de régulation de l'énergie aussi. Il y a quand même un niveau de contrôle qui est déjà assez significatif.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Si vous voulez bien on va passer à l'intervention suivante. Madame Fabienne LISSE qui est membre du bureau exécutif régional d'Europe Écologie les Verts. Madame, vous avez la parole.

Fabienne LISSE, Europe Écologie Les Verts Basse-Normandie

Bonsoir. Moi, je vais vous parler de transition énergétique. Je suis concernée aussi tout à fait personnellement en tant qu'habitante de Bernières-sur-Mer et en tant que mère d'un fils qui a assisté à la conférence au lycée Durmont d'Urville, qui est en STI développement durable et qui espère bien qu'il pourra à l'avenir trouver un emploi à l'issue de sa formation dans ces domaines. Je pense que c'est un espoir largement partagé.

Les écologistes, vous le savez, défendent la transition énergétique qui est pour eux la triple solution au dérèglement climatique, à la précarité énergétique et à la dépendance aux énergies fossiles. Cette transition énergétique s'appuie sur trois piliers : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables. Le projet de parc éolien en mer de Courseulles fait évidemment partie de ce troisième pilier. Mais la transition énergétique n'est pas seulement le recours aux énergies renouvelables. Nous tenons à rappeler qu'il est indispensable de mettre en place des politiques volontaristes d'économie d'énergie dans le bâtiment, l'industrie, les transports, car l'énergie la moins chère est toujours celle qu'on ne consomme pas. Notre ambition est de réduire notre consommation d'énergie primaire, c'est-à-dire non transformée de 65 % d'ici à 2050 par rapport au niveau de 2010, et ce comme le préconise le scénario mégawatt que vous connaissez peut-être et qui de toute façon est très largement accessible sur internet. Le choix politique qui a été fait en France du tout électrique pour le chauffage, couplé à la faiblesse de l'isolation thermique du parc immobilier français font que notre pays consomme à lui seul la moitié de la production d'électricité européenne et consacre 40 % de sa consommation énergétique à se chauffer. Mais ce handicap, car c'en est un, peut devenir un atout, car de fait il existe dans notre pays un vivier important d'économie possible et d'emploi non délocalisable garanti. Pour Europe Écologie les Verts Basse-Normandie, s'affranchir du nucléaire est une obligation à la fois politique, technique, financière et morale. Nous demandons la sortie du nucléaire en 20 ans, un délai suffisamment long pour préparer l'après nucléaire sans pour autant nécessiter la construction de nouvelles centrales. Pour ce faire il est donc indispensable de diversifier les modes de production d'électricité d'origine renouvelable afin de couvrir nos besoins. La France est très en retard en termes de développement éolien qui présente actuellement 3 % de la production électrique nationale. En 2012 sa puissance éolienne terrestre, essentiellement, s'élève à 115 kW pour 1000 habitants, soit sept fois moins qu'au Danemark et loin derrière l'Espagne, le Portugal, la Suède, l'Allemagne et j'en passe. La France n'est que 15e actuellement dans ce classement

européen. Pour l'éolien offshore, le premier appel d'offres lancé par l'État en juillet 2011, on en a parlé, concernait cinq projets de parcs éoliens. Quatre auront finalement été retenus dont celui de Courseulles. Ils devront fournir, on l'a dit également, une puissance de 2000 MW sur l'objectif de 6000 MW prévus par le Grenelle de l'environnement selon l'engagement européen de la France. Ces objectifs devront être atteints pour 2020. D'autres sources de production d'électricité doivent coexister pour créer un mix énergétique. L'utilisation de la biomasse, du photovoltaïque, de la géothermie et de l'hydraulique sont autant de sources de production d'électricité qui ne s'opposent pas, mais se complètent.

C'est tout particulièrement vrai pour l'éolien terrestre petit ou grand qui doit être tout aussi puissamment développé que l'éolien offshore. La question de son acceptabilité, de son acceptation sociale doit être débattue et les projets concertés. Mais nous considérons que ces énergies, comparées au risque de l'électricité nucléaire encore sous-estimé et occulté en France, répondent à l'intérêt général. Ces différentes sources d'énergie doivent être développées pour assurer notre avenir énergétique. La réponse au défi de l'énergie est donc multiple.

Enfin Europe Écologie les Verts défend une plus grande décentralisation de la production d'électricité. Nous ne souhaitons pas opposer projet industriel et projet de plus petite taille qui sont utiles et complémentaires. Il est important cela dit de soutenir les petits projets de production d'électricité renouvelable portés et financés par les citoyens. L'indépendance énergétique doit en effet passer par nos territoires malgré la difficulté engendrée par la centralisation du réseau électrique, c'est-à-dire, comme on le voit actuellement, de grosses unités de production et donc éloignées des lieux de consommation et la nécessité d'infrastructures de transport colossal, quelqu'un en a parlé dans la salle, dont la ligne THT Cotentin-Maine est le pire symbole en Basse-Normandie.

Le projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer va créer des emplois dans la région et dans le grand Ouest, on nous l'a confirmé, à Ouistreham pour la maintenance, à Cherbourg et Saint-Nazaire pour la fabrication et l'assemblage des éoliennes. Dans le contexte de crise économique que l'on connaît, c'est une bonne nouvelle. Pour les écologistes cette nouvelle aventure industrielle devrait permettre d'amorcer la sortie de la dépendance économique et mono industrielle de notre région vis-à-vis du nucléaire. La Basse-Normandie est à la croisée des chemins avec la possibilité de devenir une région motrice en termes d'énergie marine renouvelable. Le nucléaire n'est pas porteur d'avenir si ce n'est en se spécialisant dans le démantèlement, ce que nous souhaitons par ailleurs. Avec les énergies marines renouvelables et leurs perspectives de création d'emplois, la diversification des filières industrielles constitue une chance pour l'économie bas-normande. Les acteurs publics l'ont bien compris et se mobilisent afin de maximiser ce potentiel. Le Danemark qui accueille des spécialistes et des visiteurs du monde entier à la découverte de ses fermes éoliennes offshore, peut nous servir d'exemple. Des formations professionnelles spécifiques sont ici en train de se mettre en place dans la région pour répondre aux besoins et contribuer à la recherche et au développement de cette filière. Les financements publics dont profite le nucléaire sont appelés à être réorientés vers les énergies marines renouvelables. Cela dit, le projet de parc éolien de Courseulles ne sera pas sans impact sur son environnement. Il ne s'agit pas de les occulter, mais il faut veiller à les minimiser. Les inquiétudes qui s'expriment lors de ce débat public doivent être prises en compte. C'est vrai, les éoliennes en mer seront visibles depuis la côte du moins par beau temps. Et même si la

conception du projet vise à les réduire, les effets sur le paysage doivent être étudiés avec précision et portés à la connaissance de tous.

Europe Écologie les Verts considère que cet impact visuel n'est pas une raison suffisante pour remettre en cause ce projet. Les éoliennes seront certes visibles dans différents sites du débarquement de juin 44, lieux emblématiques auxquels nous sommes profondément attachés, mais ce devoir de mémoire n'est pas contradictoire avec le développement durable et la création d'activités économiques porteuse de sens. En assurant les besoins énergétiques des générations présentes et futures, le parc éolien participera à fonder une indépendance énergétique respectueuse des hommes, de l'environnement et source de paix. Il suffit de se rendre à GroundZero, emplacement où se trouvaient les tours jumelles de New York pour comprendre que le mémorial rendant hommage aux victimes du 11 septembre n'est pas incompatible avec la poursuite et le développement d'actualités humaines sur un même site.

D'autres aspects du projet éolien offshore méritent notre vigilance. La question du raccordement électrique fera l'objet d'une enquête publique et d'une concertation ultérieure auxquelles les écologistes prendront part bien évidemment. Néanmoins, abordé dans l'actuel débat, le tracé choisi devra être celui ayant le moins d'impact possible sur l'environnement en mer comme sur terre sur l'usage des terres agricoles et les zones d'habitation qui pourraient être situées à proximité. Il convient d'être vigilant sur la puissance des champs électromagnétiques qui peuvent avoir des effets sur la santé et qui seront perceptibles en surface à proximité du tracé d'enfouissement des câbles, vous l'avez dit, à Ranville. Il faudra être attentif aux mesures d'indemnisation apportées lorsque ce tracé passera sur le domaine privé. Il serait également souhaitable d'évaluer l'impact sur les eaux de baignade durant la durée des travaux de raccordement, des travaux tout court d'ailleurs.

Par ailleurs l'aménagement de la base de maintenance d'Ouistreham devra respecter la zone Natura 2000 et limiter son impact écologique.

Enfin, des questions subsistent aussi en ce qui concerne la pêche, une activité économique importante dans la région. Le choix de la zone pour installer les éoliennes en mer a été fait en concertation avec des comités de pêcheurs professionnels, mais des inquiétudes demeurent quant à l'accès aux zones de pêche, à l'indemnisation des pertes d'exploitation pendant les travaux, puis on en a parlé également tout à l'heure avec les récifs artificiels, des questions sur les solutions techniques et les mesures de compensation envisagées afin d'assurer un retour pérenne de la ressource halieutique. Des réponses adaptées à ces problématiques devront être données et nous les espérons. Merci bien

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Madame. Des questions sur cette intervention, des remarques ? Monsieur SERNA, vous reparlerez tout à l'heure des effets des champs électromagnétiques quand vous parlerez du raccordement. Allez-y, répondez sur ce plan-là, si vous voulez bien.

Gilles SERNA, RTE

Il y a eu quand même deux points sur lesquels je peux aussi répondre. Le premier, c'est sur la concertation. Il y a une concertation sur le tracé qui est en cours qui se passe sous l'autorité de la Préfecture de région. Cette concertation, elle est large. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de la présenter à Madame ATTARD, votre Députée. Cette concertation, elle

regroupe 70 acteurs, aussi bien des élus, les maires de la zone concernée par le raccordement, les pêcheurs, les agriculteurs, la chambre d'agriculture avec qui nous travaillons en ce moment, (*inaudible*) associé aussi comme acteur économique, des acteurs aussi au niveau mémorial, je pense notamment aux visites de Juno Beach. On travaille aussi avec des associations environnementales. On travaille aussi les services de l'État, notamment la Dreal Basse-Normandie qui nous appuie sur cette concertation. Cette concertation aujourd'hui est déjà avancée. On a plusieurs itinéraires, plusieurs fuseaux qui sont à l'étude et qui devront aboutir à l'horizon du mois de septembre ou d'octobre sur le choix du tracé.

Au niveau de la solution technique, aujourd'hui nous travaillons sur cette solution technique qui sera entièrement souterraine. Cette solution, on va évidemment faire une étude d'impact pour essayer de regarder comment réduire, comment éviter le maximum d'impact possible sur l'environnement. On a aussi recensé des zones à enjeu au niveau environnemental. Nous essayons donc d'éviter ces zones spécifiques comme les zones d'espace remarquable. Et au niveau des solutions techniques, nous cherchons des tracés qui s'appuient sur des routes ou sur des chemins d'exploitation agricole.

Au niveau des indemnités, nous avons l'habitude de travailler avec des chambres d'agriculture, pour pouvoir les indemniser. Il existe un protocole depuis 2005 sur lequel nous nous appuyons avec la chambre d'agriculture. Il y a encore 15 jours, j'ai rencontré la chambre d'agriculture du Calvados et on discutait de tout cela, donc nous sommes déjà dans le dialogue avec la chambre agriculture et on va continuer à travailler avec eux.

Au niveau des champs électromagnétiques. Il faut savoir que pour des câbles souterrains, il n'y a pas de champ électrique, il n'y a qu'un champ magnétique. Là, on se retrouve avec des solutions à 225 000 V, ce sont des puissances pour nous qui restent encore moyennes à transiter. Le champ sera principalement à proximité directe du câble. Il décroît très rapidement avec le carré de la distance. C'est vraiment uniquement à proximité directe qu'on a la présence de ce type de champ magnétique.

Et au niveau des techniques, ce que nous souhaitons faire, c'est prendre des techniques où nous allons mettre les conducteurs de manière la plus jointive possible afin de diminuer ces valeurs de champ et de rester bien inférieur à la valeur de la réglementation actuelle. Et là-dessus, on essaiera d'être le plus transparent possible vis-à-vis de l'ensemble des acteurs de la concertation.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Monsieur SERNA. D'autres demandes de parole sur cette intervention ? Non. Donc on va passer à l'intervenant suivant.

Pardon, excusez-moi. Je ne vous avais pas vu Monsieur. Excusez-moi.

Yves BEAUDOUX

Bonjour, Monsieur BEAUDOUX de Bernières-sur-Mer. J'ai une petite question. C'est la première réunion à laquelle je participe et peut-être qu'elle a déjà été posée. C'est par rapport au problème de l'enfouissement des pieux. Je crois que cela va se faire par battage. Lorsque l'on visite un aquarium, il y a toujours une pancarte qui est inscrit : « surtout ne pas frapper sur les vitres au risque de faire peur aux poissons ou de les tuer ». On sait que la pêche à la grenade est interdite parce qu'automatiquement les poissons remontent en

surface et c'est trop facile de les attraper. Je voulais savoir ce problème de battage, au niveau des vibrations, tout ce que cela va engendrer au niveau des fonds marins, risque d'avoir une répercussion sur les poissons. Merci.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur PAGOT, c'est à vous, je suppose.

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Les monopieux sont effectivement en première approche, battus. C'est des options aussi, compte tenu de la nature des fronts de forage, donc de moindre bruit. Pour la problématique du bruit du battage, aujourd'hui on a quelques retours d'expérience sur ces valeurs d'émergence sonores, de ces énormes marteaux qui viennent frapper sur ces énormes pieux de métal. Quand je dis énorme, c'est parce qu'ils le sont en réalité en termes de diamètre. Aujourd'hui il y a des réglementations qui sont liées à l'émergence du bruit pour la protection de l'environnement en général et puis après il y a des espèces cibles. Les poissons ne sont pas les plus concernés en l'occurrence sur ces aspects émergence de bruit. On travaille par catégorie de fréquence. La fréquence d'un battage de pieu se situe aujourd'hui aux alentours de 100 Hz à 300 Hz et les espèces cibles les plus sensibles ne sont pas forcément les poissons. Je ne dis pas qu'à 1 m ou collé au pieu on n'aurait pas une incidence sur les poissons, mais en l'occurrence ils sont plutôt situés sur des gammes de fréquences où ils sont sensibles à des valeurs plus élevées. Maintenant, la basse fréquence, je vous dis, sur un poisson immédiatement à côté, je ne dis pas que ça ne peut pas le tuer. En l'occurrence, on n'a pas dans le temps du battage permanent. On imagine que si on fait du battage, en une journée un battage, en quelques heures, le battage permet d'implanter le monopieu. Les espèces cibles sur lesquels on peut avoir de la sensibilité, qu'on est en train d'étudier, ce sont plutôt des espèces de mammifères marins. Et c'est pour ça qu'on a lancé des modèles numériques avec des acquisitions in situ de bruit ambiant et on utilise les valeurs de référence qu'on connaît avec nos partenaires de Dong par exemple qui ont fait beaucoup d'installation de monopieu en nord Europe et qui ont ce retour d'expérience sur la gestion du bruit. On est aussi en train de regarder la possibilité de réaliser des démarrages lents comme on dit. Ça permet d'éloigner les espèces sensibles éventuellement. Et puis, il y a aussi des mesures purement de réduction qui sont au stade aujourd'hui de la recherche et du développement, qui permettent de mettre en place, si ça s'avère efficace des filets de bulles ou de boules moussées qui permettent de réduire sensiblement l'émergence de ce bruit dans l'eau. Voilà pour les éléments principaux.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur PAGOT, j'ai cru comprendre, je crois que vous l'avez même dit que les travaux se feraient pendant les périodes d'été parce que c'est là que la mer est la plus favorable à ces travaux d'installation des éoliennes essentiellement. C'est aussi la période où les gens sont sur les plages. Et lors d'une réunion a été posée la question de savoir si, de la côte on entendrait ces battages ? Est-ce que vous avez des réponses ou pas ?

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Comme tout lieu est différent, il est difficile de transposer ces éléments-là sans avoir fait des essais in situ...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Ce sont des mammifères humains.

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Les mammifères humains avec une oreille un peu différente effectivement et donc on a posé aussi la question à nos amis de Dong et ils ont fait une sorte de compilation des informations dont ils disposaient, compte tenu de la distance des parcs qu'ils avaient opérés et de régime des vents. L'essentiel est autour de la problématique du régime des vents. Si on a des vents portants à 10 km compte tenu du bruit aérien, il est possible qu'en tendant l'oreille effectivement on puisse avoir ce retour de bruit du battage des pieux. D'une manière générale, on est effectivement trop loin pour cette émergence, mais on n'a pas encore pu affirmer qu'on ne les entendra à aucun moment. Vous parliez de la période d'été, en fait on parle plutôt de période favorable, c'est-à-dire que si on est capable l'hiver de regarder les périodes favorables sur lesquelles on peut intervenir, on ne s'interdit pas de travailler non plus l'hiver ou dans ces périodes où j'espère, il y aura peut-être moins de monde à l'écoute dehors.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Si vous voulez bien, on va passer à l'intervenant suivant. Monsieur Gilles LECOMTE qui est Chef d'entreprise, entreprise Hag'Tech et qui est Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg Cotentin.

Monsieur, vous avez la parole.

Gilles LECOMTE, président de Hag' tech et élu Cherbourg Cotentin

Merci, Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs bonsoir. Je vais me permettre de compléter ma carte de visite pour mieux situer mon intervention. Je suis également Président de la Sotraban, l'association des sous-traitants de la Basse-Normandie et également j'œuvre auprès de François PIQUET au sein de Ouest Normandie Énergie Marine pour essayer justement de maximiser ces retombées industrielles, et donc d'emploi sur notre territoire.

Pour nous les éoliennes et donc par voie de conséquence le champ de Courseulles qui pour nous est l'élément déclencheur de cette filière, c'est d'abord une formidable opportunité. Une opportunité pour qui ? Pour les entreprises bien évidemment qui vont pouvoir trouver des voies de diversification, des voies de complément de marché, qui va permettre d'accueillir de nouvelles entreprises également qui seront de nouveaux clients pour les entreprises déjà en place. Tout cela fait une synergie qui à notre avis est extrêmement positive et qu'on n'a pas vu depuis, j'allais dire, bien longtemps en région et même en France. Et puis il y a aussi tout le tissu économique qui va profiter de ça, parce que plus d'emploi c'est plus de commerce, c'est plus de pouvoir d'achat, c'est plus de dépenses, c'est plus de tourisme, donc il faut bien mesurer aussi cette dimension-là dans ce sujet.

Pour obtenir tous ces sujets, nous avons des atouts.

J'ai oublié un élément important, c'est aussi une formidable opportunité pour nos jeunes, pour nos chômeurs, parce que ce sont des emplois locaux, indélocalisables, des activités qui vont se faire ici, qui vont être pérennes, parce que, certes, messieurs derrière nous parlent du projet de Courseulles comme d'un projet, c'est-à-dire quelque chose qui est limité dans le

temps, mais déjà la partie installation maintenance, c'est beaucoup plus long. Et puis la création de la filière notamment au travers des usines Alstom, c'est pour aussi servir le marché national voire le marché international, donc là on parle d'emploi sur du long terme. Ce ne sont pas des emplois, on n'est pas dans l'aspect grand chantier, on est dans l'aspect création de filière avec des emplois qui durent.

Pour répondre à la question de Monsieur tout à l'heure qui se posait, quel type d'emploi, je pense qu'on a deux chances. D'abord, ces emplois ne sont pas tout de suite, ils sont dans 3 ans, dans 4 ans. Ensuite il faut saluer les collectivités locales qui mettent en place des infrastructures de formation adaptée, donc ça veut dire qu'il n'est pas trop tard aujourd'hui, tant pour nos jeunes que pour nos demandeurs d'emploi d'accéder à des formations pour obtenir ces emplois-là. Si je parle dans mon cas personnel, aujourd'hui j'ai contractualisé avec l'État un projet de développement de 14 personnes dont 10 sont à recruter dans des filières techniques, des bacs pro, et ces formations existent sur la région. La vraie problématique c'est de trouver les jeunes à mettre dedans. S'il y en a dans la salle qui veulent se manifester, je suis tout prêt à étudier un projet d'apprentissage pour être prêt dans trois ans sur ces sujets-là.

Pour relever ce challenge, on a des atouts. Le premier c'est effectivement la proximité du champ qui nous intéresse ce soir. La seconde ce sont les infrastructures qu'on a de disponible : le port de Cherbourg pour fabriquer, le port d'Ouistreham pour maintenir. Ce sont des savoir-faire qui sont déjà existants en région. Il faut savoir qu'au travers du naval, au travers du nucléaire, un certain nombre d'entreprises sont déjà positionnées sur des marchés similaires, voisins, pas très compliqués, pas très différents, avec des contraintes de qualité, d'organisation qui sont déjà en place dans les entreprises. Donc c'est une réelle opportunité pour l'industrie normande d'acquérir des nouveaux marchés et d'employer des gens supplémentaires. Et puis il faut saluer dans les atouts cette formidable complémentarité des collectivités locales. Il faut reconnaître que toutes sensibilités politiques confondues, toute taille de collectivités locales, puisqu'on parle d'une communauté de communes, on parle d'un département, on parle d'une région et qui depuis trois ans maintenant, si Monsieur le Président ne me dit pas le contraire, parlent d'une seule voix, agissent ensemble et mettent les moyens communs. Et vraiment on sent à tous les niveaux une réelle volonté d'aller sur ce sujet et d'en tirer le maximum d'efficacité et le maximum de retombées pour la région.

Pour conclure, je pense que le champ de Courseulles est une chance unique à saisir pour l'avenir du territoire et surtout pour l'avenir de nos jeunes. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, nos jeunes ont tendance à partir et le vrai challenge c'est de les maintenir et pour les maintenir, il faut leur trouver de l'emploi. Les formations elles existent, les emplois sont à créer et sont tout de suite et donc il faut orienter nos jeunes. Et je pense que là, c'est au citoyen qu'il faut s'adresser pour que les jeunes de la région choisissent les filières de la région pour trouver les emplois de demain dans la région. Merci, Messieurs, Dames.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Monsieur. Y a-t-il des demandes d'intervention, des questions à poser à Monsieur LECOMTE ? Pas de demande d'intervention ? Très bien. On va passer à l'intervenant suivant. Monsieur Christian FLEURY qui est Président de l'association Les Amis de Platon.

Monsieur, vous avez la parole. Vous pouvez nous expliquer pourquoi ça s'appelle Les Amis de Platon parce que ça m'a beaucoup intrigué.

Christian FLEURY, Les Amis du Platon

C'est prévu. Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Je représente Les Amis du Platon, donc je parlerais au nom de notre association, une association berniéraise. Pour illustrer notre propos, nous avons souhaité vous présenter quelques photos de notre littoral. On voit le Platon d'ailleurs au centre de la photo. Le Platon c'est un territoire. Je demanderai à ce que ces photos, je sais que c'est un défilement manuel, apparemment on n'a pas pu mettre en fonction diaporama, si on pouvait les défiler toutes les 6 secondes à peu près pendant le temps de mon intervention. Ça va être très pratique. Mais on va avoir une soixantaine de photos qui vont être des photos qui illustrent notre littoral. Ce sont toutes des photos qui sont prises de la plage de Bernières-sur-Mer. On va être local.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Platon c'est un lieu-dit. C'est ça ?

Christian FLEURY, Les Amis du Platon

Je vais vous expliquer, oui. Comme tous les Berniérais, nous sommes attachés à notre façade maritime, la mer, la plage, mais aussi donc à nos marais, le Platon c'est un marais, je vais vous expliquer mieux tout à l'heure, à nos grands arbres. Ceux qui sont arrivés sur Bernières, qui ont du mal à trouver Bernières, c'est facile, c'est un clocher entouré de grands arbres. Donc nous sommes attachés à tous nos paysages. Mais comme ce soir nous abordons le sujet des éoliennes, nous avons sélectionné des clichés pris depuis notre plage de Bernières. Ce soir nous souhaitons présenter rapidement notre association et puis aussi surtout notre réflexion sur le débat public et sur les éoliennes, le rôle que nous comptons jouer dans les différentes étapes de ce projet.

On constitue une association de sauvegarde du patrimoine naturel de Bernières. On est rattaché au Grape qui est le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement. Les Amis du Platon comptent une centaine d'adhérents. Les Amis du Platon se sont constitués en association pour notamment s'opposer à un projet municipal de golf sur un terrain naturel public appelé le Platon d'où notre nom. Nous sommes les Amis du Platon principalement, mais on défend tout l'environnement naturel de Bernières. Le Platon est donc un marais qui est situé juste derrière le cordon dunaire à l'ouest de Bernières, à proximité de la cale du Platon. Donc on va parler beaucoup du Platon ce soir parce que cette cale est un point possible d'atterrissage du câble électrique qui viendrait du parc éolien et qui relierait le poste de Ranville. On a rencontré, Monsieur SERNA le 14 mai qui nous a aimablement informés sur la possibilité de ce passage. On a cru comprendre que Bernières vraiment tenait la corde par rapport aux deux autres options. Mais Monsieur SERNA nous a assuré que la totalité du marais du Platon et les dunes qu'on voit justement sur le cordon dunaire, qui est très important à nos yeux, vers l'ouest de Bernières, seraient totalement préservés. Nous nous en réjouissons. Naturellement Les Amis du Platon s'intéressent à tout le patrimoine naturel de Bernières, donc on va s'intéresser aux éoliennes.

D'abord notre position sur l'organisation du débat public. Nous pensons un petit peu que le terme débat public est un petit peu présomptueux, sans vouloir vous faire de peine, parce que nous assistons plutôt, on a été plusieurs à assister à plusieurs réunions et on pense

plutôt que ce sont des réunions d'information, ce qui est déjà très bien, un point positif, quand on se rappelle comment a été installée l'usine atomique de La Hague, qui a été installée dans la clandestinité pour une grande part et on parlait d'une usine de casseroles, pour ceux qui s'en rappellent. Donc on va aborder les éoliennes.

Notre réflexion en tant qu'association locale, tout le monde se déclare favorable à une transition énergétique, mais la vraie question est comment ? Nous pensons que les éoliennes peuvent participer à cette transition énergétique pour aller vers un monde où le fait de produire de l'énergie n'ait plus comme conséquence de porter atteinte à notre environnement. Donc, nous préférons des éoliennes démontables, on verra si elles sont vraiment démontables, à une centrale nucléaire dont certains de ses déchets seront toujours dangereux dans des milliers d'années. Donc on n'est pas du tout dans la même échelle de temps. Si nous faisons abstraction de l'aspect visuel, l'énergie éolienne est actuellement l'énergie la plus respectueuse de l'environnement et la moins dangereuse pour l'homme.

On arrive à nos questions aux opérateurs. Je vais poser ma série de questions, puis vous répondrez après. Monsieur BEAUDOUX a évoqué la question du battage des pieux, c'est une question qui revient énormément dans tous nos adhérents et puis les gens qui nous interpellent. Quelles seront les nuisances (*inaudible*) à l'installation des éoliennes ? Donc le bruit, mais aussi les vibrations engendrées par ces travaux. Et on va s'intéresser aussi évidemment à la pose du câble. Quel sera l'impact des travaux sous-marins par la pose du câble ? On a en face de Bernières un plateau rocheux qui était appelé autrefois les îles de Bernières, ça paraissait sur les vieux calendriers des postes comme les îles de Bernières. C'est un plateau rocheux qui est très riche, qui est classé en Znieff, pour ceux qui savent le vocabulaire, c'est une zone naturelle d'intérêt écologique pour la faune et la flore. Ce plateau rocheux est très riche évidemment pour sa faune et sa flore. Il est très fréquenté par les pêcheurs à pied. Si vous vous rendez au mois d'août à Bernières, vous aurez beaucoup de mal à vous garer parce qu'il y a des centaines de pêcheurs à pied lors des grandes marées qui vont profiter du bouquet, de l'étrille, du tourteau, du homard quand on a de la chance. Et puis on a aussi les pêcheurs en mer qui vont être friands de pêcher sur ce plateau rocheux parce que ça abrite bar, dorade, plie, sole, lieu, maquereau, etc., donc les pêcheurs de Courseulles, port d'à côté, profitent de cette richesse. Donc on aimerait savoir quelles compensations sont prévues vis-à-vis de la destruction du milieu marin inhérent aux travaux, parce qu'évidemment on va forcément faire des travaux pour poser ce câble. Est-ce que des compensations sont prévues ? On aimerait, par rapport aux travaux terrestres, Monsieur SERNA sera plus précis que moi, mais on a compris que le câble arriverait sur la cale du Platon, une cage qui est située à l'extrémité ouest de la commune, en face Le Père Tranquille, pour ceux qui connaissent c'est un établissement très tranquille. Le câble, ils sont intéressés par cet endroit parce qu'il y a derrière le parking de la fête foraine qui servirait pour installer ce qu'ils appellent la chambre d'échange, si je dis des bêtises vous reprendrez tout à l'heure je pense, parce que c'est un grand espace qui permettrait de faire en gros un grand blockhaus souterrain, vu que tous les travaux seront pour après être cachés de la vue. Et après le câble remonterait la route qui va vers le garage Thomas, pour ceux qui connaissent, vers la sortie ouest de Bernières et suivrait la départementale dont j'ai oublié le numéro, et après partirait rejoindre d'autres routes, des chemins que Monsieur SERNA vient de vous le décrire. Je pense que c'est important de parler du tracé parce que je le répète, je pense que Bernières tient la corde. On aura indiqué à Monsieur SERNA qui a pris note de cela que juste derrière la cale du Platon, c'est un terrain qui est submersible par la mer et

donc inondable par la terre. Bernières, on a beaucoup de problèmes d'eau, parfois et donc on peut être à la fois inondé par les eaux pluviales, mais aussi une zone submersible par la mer. Quand les éoliennes tourneront, si elles tournent un jour, ça reste un projet, mais on pense que ce projet peut aboutir, on a parlé des vibrations au moment de l'implantation des pieux, mais si on a bien compris l'exposé, on pense qu'il y aura des vibrations aussi, vous nous redirez ça, quand les éoliennes vont tourner. Toujours ces problèmes avec nos marsouins, les marsouins qui sont assez fréquents dans notre région. Les pêcheurs connaissent bien.

Et puis après une des grandes questions, c'est l'emprise visuelle. Alors là, je crois que, quelles que soient les simulations qu'on peut voir à droite à gauche qui sont toujours un bon outil, on aura la réponse qu'en 2020. Et puis la question se pose, est-ce que ces éoliennes seront vraiment démontées ou elles seront renouvelées, remplacées ? Ça, on aimerait savoir si c'est prévu. On nous a dit, oui, elles seront démontées au bout de la concession. Mais est-ce que c'est possible que la concession soit renouvelée ? Et puis on va arriver au problème qui concerne vraiment les Berniérais, c'est le câble électrique qui passerait en souterrain, qui passerait en souterrain d'abord au niveau du plateau rocheux, donc là on a une inquiétude, on espère que des solutions très techniques seront trouvées, et puis qui passera sur la plage directement. On a parlé d'un réchauffement du sol, qui dit ligne électrique, dit température plus élevée, donc un réchauffement du sol de l'ordre de 1 degré. Est-ce qu'on va respecter ce degré ? Et puis dans ce cas-là, vu la météo actuelle, des gens pensaient, est-ce qu'on pourrait s'installer au-dessus de ce câble pour se réchauffer un petit peu. 1° c'est toujours ça de pris dans ces temps frais. Mais plus sérieusement, vu que c'est une plage, il y avait même un projet, que l'établissement commercial installe une extension sur la plage, est-ce que ce n'est pas dangereux de se faire bronzer, on arrive à se faire bronzer à Bernières de temps en temps, si on s'installe à proximité du câble électrique ?

Aussi des questions d'inquiétude sur le champ électrique électromagnétique, que vous avez déjà évoqué Monsieur SERNA tout à l'heure, ce qui pose le problème vu que la première route empruntée passe à proximité du camping et que les habitations à proximité peuvent être à moins de 50 m, donc toujours cette cohabitation d'un câble à haute tension avec des habitations qui peut poser problème.

Je terminerai par notre rôle que l'on compte poursuivre durant ces années. Nous souhaiterions être les destinataires de tous les rapports d'études qui concernent l'environnement naturel de Bernières, les études concernant les travaux sous-marins et les travaux aussi souterrains. Nous souhaitons être associés à ces études pour deux raisons, car notre connaissance du terrain peut être utile. Et puis nous restons quelque peu dubitatifs sur les conséquences du passage d'une ligne à haute tension sur un sentier des riverains. Voilà, je termine mon intervention. J'étais un petit peu plus long que prévu. Je m'excuse. Pendant mon intervention il y a 63 photos, prises à Bernières, qui ont défilé sur l'écran. Je regrette que vous n'ayez pas pu les voir.

Si, on les voit. Ah pardon. Très bien. Et donc une petite question, si on s'amuse à refaire ces clichés en 2020, sur combien de clichés on apercevrait les éoliennes ?

Ça dépend de l'axe et puis vous ne savez pas toujours où ont été prises les photos. Moi je me suis amusé à faire un petit comptage objectif. Sur les 63 photos différentes, parce que là je

crois qu'on est reparti en boucle, je n'ai pas tout suivi, il y a 34 photos sur les 63, on verra les éoliennes. Je vous remercie de votre attention.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Monsieur, merci. Merci pour ces très belles photos. Elles sont magnifiques. Vous avez mis en cause un peu l'organisation du débat public. Je voudrais vous dire que ce débat public est un peu particulier parce qu'on a un projet qui n'est pas très ouvert, qui est un projet en quelque sorte qui est déjà assez défini, défini par toute une série de contraintes et c'est vrai que nous, Commission du débat public, on a été gêné par cet aspect assez fermé et assez contraint du projet. C'est ainsi. Si on avait simplement posé la question de savoir s'il était opportun de faire un champ éolien sans savoir si c'était possible de le faire et à quelle difficulté ça se heurterait, ça aurait probablement été assez peu sérieux comme débat. Je ne crois pas qu'il y a de solutions idéales quand il s'agit d'un projet technique aussi complexe. Il n'empêche que c'est vrai qu'on a le sentiment qu'il y a assez peu d'ouverture sur un projet de cette nature. Il n'empêche pour autant que nous n'avons pas organisé ce débat pour que ce soit simplement une information. Je crois qu'on a essayé de faire que toute l'expression soit la plus libre possible, peut-être est-ce qu'on s'est trompé ? En tout cas je crois que la réunion de ce soir prouve qu'il y avait un effort important de fait pour que les gens puissent s'exprimer. Nous, Commission, nous avons beaucoup insisté pour que les réponses apportées aux questions par la maîtrise d'ouvrage soient précises. Alors elles ne sont pas toutes abouties, Monsieur en a évoqué une tout à l'heure, elle est un petit peu compliquée, il est vrai. Mais tout ce qui relevait véritablement de sa compétence et qui était d'ordre technique, on l'a véritablement poussé, on l'a même un peu embêté, je crois qu'on peut parler un peu familièrement, quelquefois en refusant ses réponses parce qu'elles ne nous paraissaient pas suffisamment précises. Donc on a fait en sorte que le public ait des réponses qui donnent le maximum d'informations en fonction de ce qu'on est capable de donner, parce qu'actuellement tout n'est pas connu. Je crois qu'il a bien été expliqué qu'il y avait encore une phase d'études. On s'est beaucoup attaché à ça. Le fait aussi qu'on se déplace dans les lycées pour que les jeunes puissent s'exprimer, nous on est évidemment très intéressés à avoir le maximum d'expression du public. Si on a organisé dans une douzaine de jours une réunion à Arronanches à proximité immédiate dans le temps des manifestations mémorielles sur le département, c'est aussi pour permettre aux Anglo-saxons, aux Anglais, aux Américains, aux Canadiens de pouvoir venir s'exprimer, prendre connaissance d'un projet qui les concerne, parce que ces territoires les concernent très fortement. Donc c'est de l'information certes, mais c'est aussi pour recueillir leur sensibilité. Et on voit déjà, à travers tout ce qui nous est adressé et tout ce qui est écrit dans les presses, les médias de ces pays, qu'il y a des expressions extrêmement diverses et des réactions très diverses au regard de ce projet. Peut-être n'est-ce pas suffisamment un débat, mais je crois qu'on a essayé de faire le maximum. On va passer la parole rapidement au maître d'ouvrage parce qu'il nous reste encore deux interventions. Sur la question du battage, je crois que beaucoup de choses ont été dites. Sur la question de pose du câble sur le plateau rocheux, c'est plutôt Monsieur SERNA qui devrait répondre. Peut-être est-ce que vous pouvez le faire dès maintenant ? Je ne sais pas. Allez-y faites le tout de suite.

Gilles SERNA, RTE

Au sujet du passage du câble en zone rocheuse, effectivement nous avons bien identifié cette zone-là. Tout d'abord avant de déterminer la technique, nous devons déterminer la

nature du sol. Pour cela, nous allons réaliser à la fin de l'été, début de l'automne, au mois de septembre pour être précis, merci Madame le Maire, avec une attention précise sur la marée, parce que nous travaillons avec Madame le Maire et son équipe qui suit de près ce projet, et donc venir sur la zone pour pouvoir prendre des échantillons vers le mois de septembre, pour déterminer la nature du sol. Nous savons qu'il y a cette zone rocheuse qui est assez spécifique. Et en fonction de la caractéristique de la nature du sol, de la dureté, nous allons essayer de déterminer la technique pour pouvoir passer cette zone. Nous avons plusieurs solutions à l'étude. Aujourd'hui nous regardons très sérieusement un passage du câble par un forage dirigé, c'est-à-dire un forage qu'on ferait sous la plage et sous cette zone avec une technique qui représente un petit peu la même technique que pour un forage d'un puits, donc on fore le sol. Ça serait une solution qui pourrait être envisagée sur cette zone-là pour pouvoir passer avec le moins d'impact possible cette zone. Avant de pouvoir la valider, il faut qu'on regarde tous ces éléments de faisabilité au préalable. Je veillerai à vous tenir informés de la suite de ces éléments techniques. On s'est rencontré le 14 mai. On vous a déjà apporté pas mal d'éléments sur la nature notamment de cette zone-là. J'en profite aussi pour vous confirmer qu'on ne passera pas dans la zone du Marais. C'est clair. On continuera à travailler aussi avec la mairie de Bernières qui suit de près ce projet et nos études techniques.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il y avait une autre question qui portait sur les risques de vibration qui seraient liés au fonctionnement des éoliennes. Monsieur PAGOT peut-être ?

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Absolument. On a les données aujourd'hui de la machine Alstom telle qu'elle nous est présentée. Pour ce grand rotor, on est sur des bases de vibration, pour les techniciens, de l'ordre de 100 Hz avec des émergences à 80 dB sous l'eau, ce qui n'est pas du tout la même échelle qu'à terre. Mais tout ça pour dire qu'aujourd'hui, on n'arrive pas à imaginer un impact lié à ces vibrations, même sur les marsouins que vous évoquiez qui sont des odontocètes qui sont un peu particuliers et qui ont un niveau de sensibilité sur des fréquences beaucoup plus hautes. Sur les très basses fréquences comme ça à ce niveau d'émergence, on n'arrive pas à trouver le fil à tirer pour dire qu'il y aura un impact. Donc ce sont des très grandes machines, elles ne tournent pas très vite, on a des grands mâts et on amortit cette notion vibratoire, je ne dis pas qu'elle n'existe pas, je dis que sur les modèles aujourd'hui, on n'arrive pas à trouver le fil à tirer pour dire, il y aura un impact. Voilà pour cette réponse.

J'avais malgré tout noté toute une série de questions.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Attendez. Je voudrais vous poser une question. Au Danemark, il y a déjà des éoliennes qui sont posées de cette façon-là. À chaque fois ils ont fait des récifs ? Ils en font quelques fois. Est-ce que ça fait fuir les poissons ou pas ? Ça se transmet au récif rocheux ou pas, s'il y en a ?

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Non, non. La vibration sur les espèces ichtyologiques, poissons vraiment, sur cette gamme de fréquences, non, on ne les fait pas fuir. Les marsouins qui sont une autre espèce de

mammifères marins qui n'ont pas du tout le même niveau de sensibilité, les seuils de sensibilité de ces espèces-là...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Et au Danemark, il n'y a pas de marsouins ?

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Si. Il y a des espèces de mammifères marins. Elles sont parties temporairement en phase travaux. On parlait du battage des pieux.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est la phase travaux, ce n'est pas la phase de fonctionnement normal de...

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Voilà. Et sur le parc d'HornsRev par exemple, sur les espèces, pas de marsouins, pas d'odontocètes, mais sur les espèces de pinnipèdes en l'occurrence, ils sont revenus plutôt plus nombreux qu'avant, en exploitation. Mais encore une fois, on étudie toutes les espèces avec le groupe mammalogique normand, avec les aires marines protégées. Je vous ai parlé de modèle de bruit, c'est pour essayer de faire cette évaluation au plus près de ce qu'on peut connaître à ce stade-là de l'impact potentiel, d'abord des travaux et puis de l'exploitation de ces machines.

Il y avait d'autres points, je ne sais pas.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Cette question sera aussi abordée à Arromanches. Il y a la question des simulations visuelles dont vous avez dit qu'on en serait véritablement certain de la visibilité que quand elles seraient réalisées, si j'ai bien compris. Je voudrais dire un mot sur ces simulations visuelles. C'est un point sur lequel la Commission a été particulièrement exigeante. Il est important que vous sachiez au maximum de ce qu'on peut faire aujourd'hui, que vous sachiez quel sera l'impact visuel de ces éoliennes. Je crois que le travail qui a été fait à la demande du maître d'ouvrage est un bon travail. En tout cas, à la prochaine réunion à Arromanches où cette question de la visibilité et du paysage a une sensibilité particulière, il y aura d'abord une personne de la commission des sites qui interviendra, mais il y aura aussi un expert qui est chercheur au CNRS, qui viendra dire la manière, ce qu'il pense, comment il juge la qualité de ces images. C'est un expert en images de synthèse. Et je crois que là on aura une idée assez précise de la réalité de ces images. Bien sûr, cela ne remplace pas l'interprétation que donne le cerveau de chacun de ce qu'il voit, mais sur la sincérité de cette représentation, je crois qu'on aura des informations et que ce sera tout à fait utile. En tout cas ça rassurera ceux qui doutent de la sincérité d'images qui sont produites par le maître d'ouvrage si telle est la position de ce chercheur.

Il y a eu des questions sur le démontage, la réalité des perspectives de démontage et la possibilité de renouveler les concessions. Chacun sait que dans le cas des autoroutes, ça été souvent le cas, mais là on n'est pas sur des autoroutes, on est quand même sur des objets qui vont se fatiguer, corroder, s'user, je suppose, dans le temps. Est-ce que ce serait possible qu'il y ait un renouvellement de la concession ou qu'on réimplante sur les fondations déjà existantes de nouveaux mâts et de nouvelles éoliennes ? Est-ce que techniquement c'est possible ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Aujourd'hui, c'est difficile d'en parler parce que d'abord ce sera probablement lié aussi au contexte économique et puis aux avancées technologiques qui auront pu avoir lieu d'ici la fin de la concession. Ce qui est clair en tout cas, c'est que nous, nous avons obligation de mettre en place des garanties pour justement garantir le démantèlement. Dans le cadre de l'appel d'offres, on doit mettre en place une garantie qui fait plusieurs dizaines de millions d'euros pour garantir vis-à-vis de l'État que nous allons démanteler le parc au bout de 25 ans. Dans 25 ans il est toujours possible de refaire une demande de concession, mais à ce moment-là on peut imaginer qu'on repartirait probablement sur d'autres bases technologiques.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Ça ne met pas en cause la réversibilité du dispositif.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Non. Et probablement que dans 25 ans on fera des éoliennes significativement différentes de celles que l'on fait aujourd'hui. Et je pense qu'on ne réutiliserait pas les fondations telles quelles. Mais là on se projette vraiment très loin.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci. Est-ce qu'on peut passer au prochain intervenant ? Je crois que maintenance c'est Monsieur LECORNU, c'est ça ? Vous avez changé l'ordre des facteurs.

Excusez-moi. Il restait une question. Excusez-moi, que je n'ai pas vu.

Marie Jo LEROI

Ce n'était pas une question, mais vous n'avez pas répondu au problème des champs électromagnétiques que nous avons posé, que Monsieur Christian FLEURY a posé. On avait évoqué ce problème concernant les champs électromagnétiques.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je crois que ça a déjà été répondu tout à l'heure, précédemment, la question du... on peut recommencer, mais ça a été...

Marie Jo LEROI

Mais avec la proximité des habitations. Parce que là où le câble va passer, on a des habitations qui sont à moins de 50 m.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Mais si j'ai bien compris tout à l'heure, Monsieur SERNA... Est-ce que vous pouvez préciser, parce que quand vous avez dit que ces champs électromagnétiques étaient à immédiate proximité du câble, je me suis dit c'est quoi l'immédiate proximité ?

Marie Jo LEROI

Voilà, c'est ça.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Est-ce que vous pouvez dire ce que c'est cette immédiate proximité ? Vous avez dit que ça décroissait avec le carré de la distance. Donnez des chiffres.

Gille SERNA, RTE

La valeur du champ électromagnétique précis, ça va dépendre de plusieurs choses. Ça va dépendre de quoi ? Ça va dépendre tout d'abord du courant qui va passer dans le câble. Lorsque par exemple le parc va produire, il va y avoir un courant, là on va avoir un champ électrique, comme dans tous les appareils électriques que vous avez chez vous. Dès que vous vous branchez votre appareil électrique chez vous, sèche-cheveu ou autre, une radio, vous avez un champ magnétique. Là c'est pareil. Dès que les éoliennes vont produire, il y aura un champ magnétique. Dès que les éoliennes ne produiront plus, il n'y aura plus de champ magnétique. Donc le champ magnétique va varier en permanence en fonction du courant qui passera dans le câble, donc en fonction de ce que produira le parc. Ensuite, un champ magnétique dépend aussi de la disposition des câbles. Plus on va les rapprocher, chaque câble, chaque phase, plus faible il sera, parce qu'un câble va atténuer le champ sur l'autre câble. Ensuite, il va dépendre aussi de la distance, à quelle profondeur on va le mettre ce câble, à quelle distance vous vous trouvez. Il décroît très vite au carré de la distance. À 50 m, ça fait un facteur au carré donc il va décroître d'une valeur très importante. Nous avons des réglementations, nous devons être inférieurs à 100 μT (microteslas), c'est la valeur de la réglementation française aujourd'hui. Nous, par rapport à des lignes de grand transport électrique, nous devons être inférieurs à cette valeur. Nous ne sommes pas là dans le cas d'une ligne de grand transport d'électricité. On est dans le cas d'une ligne de raccordement d'un parc éolien avec une tension beaucoup plus basse, 225 000 V, avec des courants beaucoup plus bas. On sera inférieur à ces valeurs-là. Et donc par rapport à la distance de 50 m, la problématique du champ magnétique, puisqu'il n'y aura pas de champ électrique sur un câble enterré, ce sera une problématique qui sera d'un ordre tellement faible qu'il sera très difficile, voire impossible de le mesurer par rapport aux appareils électriques que vous pouvez avoir dans votre environnement domestique. Sans vouloir noyer la question, la problématique se pose vraiment dans la zone à proximité directe de ces câbles et pas à une distance de plusieurs dizaines de mètres. Là-dessus je souhaite vraiment être transparent. On fera des mesures, on les transmettra, aussi bien à la mairie qu'aux personnes dans la concertation qui sont intéressées par ce genre de problématique.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Monsieur SERNA. Monsieur PAGOT, vous voulez compléter.

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

En fait il y avait un élément de question aussi vis-à-vis du milieu et on avait juste des valeurs de retour d'expérience qu'on peut donner puisqu'il y a des chiffres qui ont été cités. Sur les câbles de liaison d'interconnexion éolienne en mer, on a aujourd'hui des émergences, on parle toujours par air, on a parlé de 100 μT comme un seuil, mais sanitaire, aujourd'hui à 1 m sur les câbles électriques en 33 kV, qui sont ceux de nos câblages éoliens, on a 0,1 nT (nanotesla) d'émergence à 1 m, ça vous donne une valeur. La variabilité du champ magnétique terrestre est de l'ordre de 50 μT par jour. Donc ça vous donne des ordres de grandeur. Ça ne veut pas dire encore une fois qu'on ne fait pas les études qui vont avec. Il y a des espèces extrêmement sensibles à ces variations de champ électromagnétique. Mais voilà pour les ordres de grandeur, on dit 100 μT pour une valeur sanitaire, 50 μT pour une variabilité naturelle du champ magnétique et 0,1 μT à 1 m pour les câbles inter-éoliennes.

C'est pour donner des ordres de grandeur. Ça ne veut pas dire qu'on n'étudie pas les incidences sur le milieu de ce type de problématique.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Laurent PAVARD, vous vouliez lui poser une question.

Laurent PAVARD, membre CPDP

Si. Monsieur SERNA. Je crois que la question qui a été posée tout à l'heure, il y avait une interrogation sur les distances de sécurité et du câble notamment en matière de construction. Est-ce que vous pouvez nous redire ce que vous avez dit à Ranville, à quelle distance on peut installer une maison ou planter un arbre ? C'est juste une précision qui a déjà été donnée à un autre endroit, mais je pense que c'est utile ce soir.

Gilles SERNA, RTE

Au sujet des dispositions pour la construction d'éléments sur un câble électrique, effectivement si on a un câble souterrain, on ne peut pas installer une construction par-dessus. Si nous avons des réparations à faire, à effectuer, il faut que la place sur ce câble soit disponible. De même, on ne peut pas planter des arbres de grande taille. Aujourd'hui ce que nous souhaitons c'est avoir une bande de 6 m, 3 m par rapport à la tranchée de notre câble où nous ne plantons pas d'arbre de grande taille, nous ne construisons pas de bâtiment. Par contre, c'est tout à fait compatible par rapport au passage d'une route, par rapport à une piste cyclable, par rapport à des activités agricoles, puisqu'on est quand même à plus de 80 cm de profondeur par rapport à la partie supérieure du bloc qui accueille le câble. On peut aussi mettre une haie au-dessus de ce câble.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur. Si, il y avait encore une question là-bas ? Oui, allez-y, Madame.

Josette ROUSSEL

Quelle est la raison pour laquelle vous faites sortir ce câble juste au bout de la plage de Bernières, alors qu'il y a une zone plus désertique entre Bernières et Courseulles où là il n'y a pas d'habitation ?

Gilles SERNA, RTE

Au niveau du marais du Platon. Je ne suis pas sûr que tout le monde dans la salle soit favorable au passage sur le marais du Platon. Mais c'est quand même une question qui est importante parce qu'effectivement, il y a plusieurs éléments techniques qui font qu'on choisit cet endroit. D'abord on a des câbles sous-marins qui sont particulièrement lourds. Ils pèsent 130 kg au mètre, donc sur 10 m c'est 1,3 t, donc il faut pouvoir les manipuler, il faut pouvoir accéder sur ce site pour pouvoir les tirer. Et il vaut mieux avoir un endroit de passage avec une pente douce. Par exemple une rampe d'accès bateau comme la rampe du club nautique, qui a cette occasion on pourra revoir comment la refaire, c'est intéressant pour nous parce qu'il y a une pente suffisante, douce pour pouvoir sortir le câble électrique.

Deuxième point, il nous faut ensuite un accès pour sortir ce câble de la zone du littoral. Donc il nous faut une route quelque part. Il nous faut une route pour pouvoir longer cette route et sortir le câble du milieu littoral. Ensuite on cherche aussi des zones où il n'y a pas de zone d'urbanisation de préférence. On essaie d'éviter les zones urbanisées. Il se trouve que sur

Bernières, là on a une rampe d'accès bateau, là on a une route pour sortir le câble, c'est le long du stade de rugby et on est quand même en dehors du centre-ville de Bernières. C'est pour ça qu'aujourd'hui la zone que nous avons identifiée, c'est cette zone-là sur Bernières.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Parce qu'il y en a deux autres, Monsieur SERNA. Il y a deux autres zones.

Gilles SERNA, RTE

Complètement. Aujourd'hui, on prend cette zone parce qu'on est sur Bernières. C'est une zone qui a du potentiel. On en a discuté ensemble. Aujourd'hui en concertation, il y a trois zones : celle de Bernières, une autre à Lion-sur-Mer, aussi à proximité du club nautique, pour les mêmes raisons et la dernière c'est sur Ouistreham Riva Bella. Là par contre, on est en zone urbanisée. Et c'est par rapport à un accès à la plage. Et on sortirait via le boulevard Winston Churchill. Ces trois zones, on va les présenter avec leurs caractéristiques, on va les présenter en réunion de concertation par rapport aux 70 acteurs que j'ai cités tout à l'heure, qui vont être réunis au mois de septembre octobre. La concertation elle est placée sous l'autorité du Préfet de Région, qui à travers ses services notamment la Dreal Basse-Normandie, va réaliser cette réunion, va écouter les différents acteurs et va établir une synthèse des échanges qui vont être produits. Et par rapport à ces échanges, c'est bien eux, ce n'est pas RTE, c'est bien eux qui vont valider le tracé de moins d'impact pour le territoire. Ce n'est pas mon tracé qui va sortir, c'est celui qui va sortir de la concertation. Et c'est vraiment un point important pour moi dans ce projet.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Moi, j'en profite pour dire, un peu pour remercier Monsieur SERNA parce qu'en principe, assez paradoxalement et par un peu un accident juridique en quelque sorte, le dossier de raccordement ne faisait pas partie du débat public. Alors, on a bien compris que c'était assez absurde qu'il y ait un champ éolien d'un côté qu'on ne raccordait puis ensuite qu'on allait parler ailleurs du raccordement. Il a bien voulu dans ce débat public intervenir en gros comme si ça faisait partie de l'objet du débat public. Et je crois que c'est très bien parce que personne n'aurait compris, qu'on n'aborde pas cette question en disant ce n'est pas le débat public en tant que tel. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas en plus des concertations spécifiques comme celle que vous conduisez et que vous reprendrez à l'automne pour définir le tracé. Mais je crois que tout le monde aura eu, pendant ce débat public, toutes les informations qu'il souhaitait sur cette question d'atterrage et de raccordement au poste de Ranville. Merci, Monsieur SERNA.

Maintenant, on passe la parole à Monsieur LECORNU qui est Président de l'association Port Winston Churchill. Monsieur LECORNU, vous avez la parole. Excusez-nous de vous avoir fait attendre.

Gérard LECORNU, Association Port Winston Churchill d'Arromanches

Tout d'abord je voudrais remercier la Commission du débat public de me permettre de prendre la parole. Ça fait plusieurs mois, semaines même que nous nous connaissons et j'ai apprécié la qualité des relations que nous avons pu avoir avec chaque membre de la Commission. Je suis aussi heureux d'être à Bernières et j'en profite pour saluer son maire, Madame MOTTIN, Conseillère Générale, Monsieur le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs.

J'interviens dans ce débat en qualité de témoin, d'auteur du livre « Il faut sauver le port d'Arromanches » et on va en parler longuement et d'acteurs œuvrant en faveur, avec mes amis, depuis maintenant 25 ans en faveur de la sauvegarde des lieux de mémoire du 6 juin et de port Winston.

Depuis la libération, l'espace maritime situé en face des plages de débarquement est immuable. Cet espace historique, patrimonial, culturel, touristique, je dirais même aussi politique, est en cours de reconnaissance par la communauté internationale avec la demande du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce sont ces thèmes que je développerai assez brièvement puisque le temps est compté. En ce début du XXI^e siècle, cet espace maritime est confronté à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à des projets d'industrialisation et ces thèmes ont déjà été évoqués dans d'autres réunions donc je ne m'y attarderai pas. Une date, celle du 6 juin 44 qui a profondément marqué notre histoire contemporaine. Avant le 6 juin, c'est la période de l'occupant nazi. Deux voix se sont élevées en mai et juin 40 : celle de Winston Churchill qui a été le premier à résister à l'occupant, celle du général de Gaulle dans son appel du 18 juin 40. Alors une longue marche vers la libération de l'Europe a commencé.

Rappelons brièvement les événements marquants de notre histoire. Le formidable effort de guerre principalement anglo-américain, les conférences internationales des chefs d'État des pays alliés, la décision de débarquer en Normandie sur trois secteurs, puis sur cinq d'ouest en est : Utah, Omaha, Gold, Juno et Sword et d'y établir une tête de pont, la préparation des opérations Neptune et Overlord.

Les ports artificiels, leur histoire en quelques mots. Comment les alliés mènent les opérations de débarquement, il n'y a qu'une solution. S'ils ne peuvent s'emparer des ports en eau profonde, il faut en construire. Les ingénieurs britanniques ont l'idée de concevoir des ports en pièces détachées et de les remorquer à travers la mer pour les installer sur les côtes occupées par l'ennemi en plein milieu de la bataille. Comment sa construction sur de nombreux sites en Grande-Bretagne et dans le plus grand secret ? Des éléments de ce que seront ces ports artificiels d'Omaha, Mulberry A et de port Winston Mulberry B après le 6 juin 44. Quelques chiffres seulement donnent une idée de l'ampleur de la tâche accomplie. En moins de 8 mois, 20 000 ouvriers coulent 300 000 t de béton armé. Les différentes pièces de ce puzzle gigantesque nécessitent 110 000 t d'acier et la facture est estimée à quelque 100 millions de dollars. Le 6 juin 44, le débarquement en Normandie du 6 juin est la plus grande opération maritime de tous les temps. Près de 10 000 navires, 200 remorqueurs, 150 000 hommes mobilisés, des armées alliées de terre et de mer et de l'air ont débarqué au soir du 6 juin. Ce débarquement signifie le début de la libération de la France et de l'Europe, la voie de la démocratie, de la paix et de l'espérance européenne. Situé au cœur du débarquement, Port Winston devient le symbole de la clé de la libération de l'Europe. Après le 6 juin, deux ports seront construits sur les plages du débarquement juin 44 : l'un en secteur américain, le Mulberry A en face du secteur d'Omaha, l'autre en secteur britannique face à Arromanches, Port Winston, le Mulberry B. Les trois autres ports secondaires, ce qui est souvent moins connu à Saint-Martin-de-Varreville, Courseulles-sur-Mer et Hermanville-sur-Mer. Chaque port y contient des éléments suivants : bombardon, caisson Phoenix, gooseberry, blockship, des jetées flottantes, des quais d'accostage et tout ce qui touche à l'organisation même du fonctionnement d'un port. Port Winston contribue ainsi à la réussite des opérations alliées en permettant le déchargement de 7000 t jour de juin au 19

novembre 44. Commence alors la libération de la Normandie, libérée au prix d'une bataille qui dura 100 jours, de sacrifice de vies civiles et militaires et de la destruction totale ou partielle de ses villes et villages et enfin de l'Europe, ainsi le théâtre des opérations et l'espace historique allant du sud de la Grande-Bretagne jusqu'aux côtes de Basse-Normandie. Cet espace correspond bien aujourd'hui à celui qui est en partie concerné par un projet de développement industriel.

Je vais vous parler, si vous le voulez bien, du patrimoine naturel et du patrimoine militaire du 6 juin. Le patrimoine naturel côtier et maritime. Je vous livre une définition : le patrimoine « c'est ce qui rend perceptible l'identité d'un territoire et constitue un enjeu pour le développement local ». Or ce patrimoine c'est ce que nous recevons de ceux qui nous ont précédés. Il faut le préserver, le conserver et le transmettre. Victor Hugo mettait en avant la notion d'usage attachée au patrimoine, c'est-à-dire sa fonction. Port Winston c'est un incontournable témoin de l'histoire du monde, de l'aventure humaine, de la technique et du génie. Il incarne la symbolique de notre libération et de valeurs universelles. Par ailleurs, depuis la libération, le patrimoine naturel n'a pas connu de modifications notoires à l'exception du démantèlement de port Winston et de l'enlèvement d'épaves en mer. Le souci demeure de conserver intact les plages du département devenues lieu de mémoire du 6 juin.

Je voudrais vous rappeler ce qu'a été l'association qui s'est d'abord appelée Arromanches, puis Arromanches sauvegardons Port Winston et aujourd'hui Port Winston Churchill d'Arromanches. Le patrimoine de Port Winston est totalement tombé dans l'oubli, en 1988, lorsque nous décidons de créer l'association et notre objectif c'était de refaire de revivre l'épopée de ce port. L'association lance alors le débat sur la nécessité de créer un espace historique du 6 juin 44 englobant l'ensemble des plages du débarquement. En réponse, les trois conseils généraux des trois départements bas-normands, Calvados, Manche et Orne choisissent l'espace historique de la bataille de Normandie. Depuis, de 88 à 1994, l'association Arromanches 93 a jeté les fondements de la préservation de ce patrimoine. Elle intervient auprès des autorités ministérielles compétentes, équipement, culture, défense, mer, affaires maritimes, tourisme, anciens combattants et victimes de guerre, etc. et des plus hautes autorités françaises et des pays alliés afin de présenter un projet global de sauvegarde de ce patrimoine. En 89, le Parlement vote la loi du 1er décembre 89. Cette loi définit les biens culturels maritimes, précise leur propriété et l'autorité chargée de prendre les mesures conservatoires utiles, en l'espèce le ministre de la Culture. Elle étend la notion de biens culturels maritimes aux installations portuaires. De cette législation découle que les vestiges de Port Winston constituent des biens culturels maritimes. La propriété des vestiges ne souffre plus d'aucune contestation même si encore ici ou là, certains contestent justement. À l'époque, le ministre de la mer confirme par écrit au président de l'association Arromanches 93 cette position. Quant au ministre de l'Équipement, il charge ses services d'étudier le projet de classement du site naturel. Ce classement est intervenu plus tard en 2003. Il porte sur 1000 ha, 500 ha de la baie d'Arromanches et les falaises situées à l'ouest et à l'est. À noter qu'au lendemain de la guerre, seule la partie restreinte de la falaise ouest d'Arromanches était inscrite à l'inventaire. À l'initiative de l'association Arromanches 93, une étude a été réalisée entre le 1er et le 10 juin 93. Par le génie maritime britannique, des Royal engineers, ceux-ci concluent que 14 caissons ont une structure intacte à 100 %. Par ailleurs, d'autres éléments du Port Winston tels que des passerelles, des flotteurs, caissons Phoenix sont inventoriés en France et au-delà. C'est la raison pour laquelle pour le 70e

anniversaire du débarquement, notre association souhaite transférer en Normandie quatre passerelles se trouvant actuellement à Revin dans les Ardennes. Elle a saisi les collectivités territoriales et on a intérêt à agir, et elle demande aussi un programme de classement au titre des monuments historiques des passerelles installées en France et l'arrêt de leur destruction.

Et comme je sais qu'on doit aussi poser des questions. Donc je vais me permettre de poser d'abord trois questions. J'ai essayé d'argumenter, comme je l'ai fait, notamment sur les aspects historiques. Première question : compte tenu de l'industrialisation proposée de l'espace du 6 juin, les pouvoirs publics ont-ils envisagé un projet de sauvegarde des biens culturels maritimes de port Winston ? Deuxième question : dans l'hypothèse où des vestiges de Port Winston, passerelles, flotteurs ainsi que d'autres épaves ou vestiges se trouveraient au fond de l'eau dans la zone retenue du parc éolien en mer, quelles mesures conservatoires utiles de protection seraient envisagées ? Troisième question : quelles mesures seraient aussi prises pour préserver le site naturel classé d'Arromanches pour le moins affecté par l'aspect visuel du parc éolien et situé à moins de 10 km ?

À ces initiatives déjà citées, il convient d'ajouter les interventions faites auprès des ambassadeurs de l'UNESCO, des 27 pays européens et des pays alliés, des candidats à l'élection présidentielle, des chefs d'État, etc.

Le projet de sauvegarde du Port Winston. Un projet européen associant les pays de l'Europe et les pays alliés. En quelques mots, faire parrainer par chacun d'eux, un élément du port artificiel et organiser chaque année surtout le site Arromanches ou sur tout autre site, une manifestation placée sous le haut patronage d'une personnalité reconnue au plan international et œuvrant en faveur de la liberté et de la démocratie. Cette idée d'ailleurs de liberté et démocratie a été reprise, me semble-t-il, par les prix des correspondants de guerre. À cette occasion, favoriser la création artistique sous toutes ses formes et les échanges culturels entre les pays, principalement avec la jeunesse. Question : ce projet européen est-il mis en cause par le projet de parc éolien en mer ?

Je voudrais aborder aussi l'aspect culturel. L'espace maritime du 6 juin est toujours le lieu de prédilection des artistes peintres en particulier ceux du courant impressionniste. D'ailleurs les régions de Haute et de Basse-Normandie organisent en 2010 et en 2013 des expositions sur l'ensemble des deux régions et à Paris, afin de célébrer ces artistes qui ont marqué de leur empreinte, et dévoiler leurs talents. Ils enrichissent notre patrimoine culturel et artistique. Des milliers de visiteurs fréquentent les musées et les retombées sont considérables. Ma question est la suivante : a-t-on étudié l'impact de l'industrialisation des espaces maritimes sur la création artistique et son rayonnement culturel ?

Le tourisme de mémoire. Depuis la libération, les vétérans, leurs familles, leurs compatriotes et des millions de touristes du monde entier fréquentent des lieux de mémoire du 6 juin. Ils sont environ 2 à 3 millions chaque année à venir se recueillir. Maintes fois, nous avons observé sur la plage leur premier regard vers la ligne d'horizon, leur premier geste, se baisser pour ramasser, emporter avec eux une poignée de sable fin. Ces moments sont chargés de profonde émotion et de reconnaissance pour ceux qui ont sacrifié leur vie loin de leur terre natale. Ma question est suivante : quel est l'impact de l'industrialisation sur le tourisme de mémoire ? Des études ont-elles été conduites et dans l'affirmative quels en seraient les résultats ?

La politique européenne issue de la libération. Sur le parvis du musée d'Arromanches, il est inscrit : « Arromanches, clé de la libération de l'Europe et de la France ». Et je ne peux pas m'empêcher en conclusion de vous citer Winston Churchill, le père des ports artificiels, d'ailleurs qui est peu connue, me semble-t-il, qui dès le lendemain de la guerre, a relancé l'idée européenne notamment dans un discours de Zurich du 16 septembre 46 : « les canons ont cessé, les combats ont cessé, mais les dangers n'ont pas cessé. Si nous devons constituer les États-Unis d'Europe sous quelque forme que ce soit, il faut commencer maintenant. Alors je vous le dis, que l'Europe se lève. » Question : l'espace maritime est un lieu de mémoire ancré dans la mémoire collective. A-t-on conduit une réflexion sur la perception des citoyens européens concernant l'avenir programmé de l'espace du 6 juin, confronté à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux ? Son industrialisation a-t-elle été précédé d'une réflexion générale sur son impact inéluctable dans de nombreux domaines ? Quelle sera désormais la place du patrimoine, de la culture, du tourisme de mémoire pour les générations futures ? Dans l'affirmative, quelles sont les instances ou autorités impliquées et leurs conclusions ont-elles été communiquées au public ? En présence de projets d'ampleur présentés l'un après l'autre par des acteurs économiques, une vision globale de l'avenir de l'espace du 6 juin est-elle envisagée ? Sinon un grand débat public s'impose. Je vous remercie de votre attention.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Monsieur LECORNU. Vous avez posé beaucoup de questions auxquelles nous ne sommes pas véritablement en état de répondre, mais je ne crois pas davantage le maître d'ouvrage, si je ne me trompe, en partie. Répondez à celles auxquelles vous pouvez répondre et puis j'essaierai d'apporter des débuts de réponse sur quelques-unes autres. Mais il y en a beaucoup sur lesquelles vous n'aurez pas de réponse ce soir. Allez-y

David LEMARQUIS, Chef de projet EDF EN

Je souhaitais apporter une réponse sur le tourisme de mémoire. Peut-être avant ça, rappelez que le maître d'ouvrage que nous sommes, sommes bien conscients de la sensibilité des lieux au large desquels nous projetons d'implanter les éoliennes. En l'occurrence par rapport au port Winston Churchill, les premières éoliennes seraient à 12 km. Clairement, il n'y a pas un impact physique, mais elles seront visibles en effet par temps qui le permet. Sur le tourisme de mémoire, il nous est demandé par ailleurs dans le cadre de l'appel d'offres auquel nous avons répondu, puisqu'on doit remettre aux pouvoirs publics d'ici avril 2014 une étude socio-économique complète qui vise à qualifier les changements positifs et négatifs que pourrait induire le projet de parc éolien en mer s'il se réalise. Le volet tourisme de mémoire, on y travaille avec un bureau d'études qui est spécialisé dans les impacts socio-économiques, qui nous a déjà d'ores et déjà confirmé en effet que le secteur, si on peut dire le secteur économique sur ce sujet-là, était important. Donc il conviendra, là on va entrer dans une phase d'analyse, pour voir si effectivement, oui ou non, le projet est susceptible d'avoir un impact sur le tourisme. C'est difficile de se projeter parce qu'il n'y a pas de retour d'expérience, je dirai, à l'étranger sur ce volet-là. On sait qu'au Danemark la situation touristique est différente. L'impact y est plutôt positif. Là c'est vraiment un cas unique qui aujourd'hui nous est posé. Donc à l'heure actuelle, on n'a en tout cas pas de réponse précise sur ce point-là. En tout cas on est vigilant à apporter le plus de considération possible quoi qu'il en soit.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il y a une question, on verra sur le tourisme après, il y a une question qui vous est posée quand même qui est, compte tenu de l'industrialisation proposée, les pouvoirs publics ont-ils envisagé un projet de sauvegarde des biens culturels maritimes de Port Winston ? Là, je ne peux pas trop vous répondre ou dire quelque chose, mais est-ce que vous vous envisagez ou est-ce que vous pourriez envisager de participer à un projet de sauvegarde ? C'est peut-être ça le sens de la question de Monsieur LECORNU, non ? Il n'y a pas de projet de sauvegarde administratif, mais simplement de sauvegarde y compris physique, si j'ai bien compris. C'est ça que vous vouliez poser comme question, Monsieur LECORNU ? Ce n'était pas juste réglementaire votre sauvegarde.

Gérard LECORNU, Association Port Winston Churchill d'Arromanches

Pour m'être impliqué pendant 25 ans sur des projets, je sais au moins une chose, c'est que pour réussir il faut d'abord mettre tous les acteurs autour de la table. Et ce n'est pas le plus simple. Cette condition réunie, je pense qu'après c'est un problème de volonté, de volonté de pouvoir réaliser. Et par expérience aussi, lorsque je présente des projets concrets à des acteurs, des collectivités territoriales, etc., à des élus locaux, et bien ce sont ceux-là qui n'arrivent pas, on n'arrive pas même à aboutir, même s'ils ne représentent pas des engagements financiers importants. Donc j'insiste, il faut se réunir...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il faut qu'il y ait un débat autour de cette question.

Gérard LECORNU, Association Port Winston Churchill d'Arromanches

Mettre tous les acteurs autour de la table en n'excluant personne et que ces acteurs aient la volonté de pouvoir réaliser quelque chose. Et quand il y a une volonté, il y a un chemin.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Sur les autres questions que vous avez posées, il y en a qui relèvent clairement du Ministère de la Culture, donc là-dessus il faudra qu'on renvoie vos questions. Sur la question de la préservation du site naturel classé, à ma connaissance les sites classés ne sont pas protégés à 10 km de distance. En tout cas, ça n'est pas comme ça que ça se passe dans les sites terrestres. La loi de 1913 ne permet pas ça. Mais on pourra toujours regarder de près ces réponses-là avec les ministères concernés. Moi je voudrais dire, sur la question du tourisme, certes on ne sait pas grand-chose, on en saura peut-être davantage le 12 ou on pense qu'il y aura effectivement des représentants des alliés en quelque sorte. Sur le site, on a quand même, je ne sais pas ce que dira votre bureau d'études, mais sur le site Internet, on voit maintenant apparaître pas mal d'avis, de Canadien, de Britanniques et d'Américains. Les avis sont très partagés. Certains considèrent que certes c'est la modernité, il faut évoluer, c'est des sites importants, ils y attachent une extrême importance, mais il n'empêche que la lutte contre les énergies carbonées, c'est important et donc c'est très bien, allons y comme ça. Et puis il y en a d'autres qui s'expriment d'une manière beaucoup plus violente et ils sont beaucoup plus nombreux, il faut le dire, qui considèrent que c'est un peu un sacrilège, qui disent la France n'a-t-elle aucun souvenir de ce que nous avons fait pour elle. Clairement, ils le disent aussi nettement que ça. Donc il n'est pas exclu qu'il y ait de la part des tour-opérateurs une certaine bouderie au moins pendant quelque temps au regard de ces sites. Je crois que ça n'est pas une étude qui vous le dira. C'est simplement, là pour le coup,

l'expérience qui vous dira si, oui ou non, ça a un impact ou pas d'impact sur le tourisme. Je crois qu'on est incapable de savoir en tout cas clairement. Nous, certains nous ont dit, notamment quelqu'un qui est un américain, qui organise des voyages à visée mémorielle autour de ces sites, a dit, nous les tour-opérateurs canadiens et américains, ont dit qu'ils arrêteraient s'il y avait des éoliennes. Probablement exagèrent-ils, mais il ne faut pas non plus dire que ça n'aura aucun impact. En réalité, pour le moment aujourd'hui personne n'en sait rien.

Monsieur LECORNU, allez-y.

Gérard LECORNU, Association Port Winston Churchill d'Arromanches

Merci encore, Madame la Présidente, de me donner la parole. J'étais un peu ému en intervenant tout à l'heure et il y a toute une page qui a été squeezée. Ce n'est pas grave, mais je voudrais quand même y revenir parce que ça touche le dossier de classement à l'UNESCO. Peu le savent, mais en tout cas il faut savoir que la première démarche que j'ai faite auprès de l'UNESCO c'était en 1990. Et que la question s'est posée ensuite à plusieurs reprises, notamment lorsqu'on a voulu classer au titre des monuments historiques certains vestiges du mur de l'Atlantique. C'était dans les années 93 94. Et à ce moment-là, on avait écarté les vestiges de Port Winston. J'ai fait plusieurs démarches notamment auprès du ministre de la Culture pour lui demander de plaider à nos côtés le dossier auprès de l'UNESCO, puisqu'il ne voulait pas classer au titre des monuments historiques. Et que je me suis réjoui en 2006, lorsque le Conseil Régional de Basse-Normandie à l'unanimité a décidé de s'engager dans la procédure. Donc je forme le vœu que ce projet aboutisse. C'est toute l'image de notre région, de notre pays qui est concerné et c'est important pour la mémoire et pour les vétérans.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur le Président du Conseil Régional, vous voulez bien dire un mot sur cette affaire-là, parce que si j'ai bien compris, il y a quand même des difficultés pour ce classement lié à la nature même de ce que l'on veut classer.

Laurent BEAUVAIS, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie

C'est une affaire un peu compliquée, longue qui a démarré il y a déjà quelques années, mais qui s'est accélérée depuis deux ans. Le travail que nous menons pour ce classement est un travail qui s'effectue en deux temps. Il y a d'abord un temps français, national, puisque les sites qui sont proposés au patrimoine mondial doivent être d'abord inscrits sur une liste indicative, qui est une liste que chaque pays propose ensuite à l'UNESCO. Et le deuxième temps de l'instruction, c'est dans l'enceinte de l'UNESCO pour ensuite faire des choix avec des propositions qui arrivent de partout, d'autres pays. La démarche dans laquelle nous sommes aujourd'hui en train de travailler, la direction que nous menons, c'est une démarche purement nationale avec le Ministère de la Culture. Un inspecteur est notre interlocuteur pour travailler à l'élaboration d'un dossier qui prendra en compte un ou plusieurs critères que l'UNESCO fixe pour labelliser, pour retenir dans le patrimoine mondial de l'UNESCO tel ou tel site. Donc on a une démarche très précise qui est en cours depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, mais surtout qui s'est accélérée depuis plusieurs mois. Notre objectif est d'aboutir à ce que le gouvernement français retienne ce projet en haut de la liste indicative, tout en haut de la liste indicative pour ensuite être porté dans l'enceinte de l'UNESCO. Nous souhaiterions, il y a un travail très compliqué et très intense,

nous souhaiterions évidemment être prêts pour que le 6 juin de l'an prochain 2014, au moment du 70e anniversaire, le président de la République, qui était venu l'an dernier pour nous soutenir dans cette démarche, puisse nous indiquer que ce dossier serait effectivement dans cette liste. Mais, ce n'est pas à lui à faire ce travail, c'est nous. Et donc on y travaille effectivement très activement et on s'entoure de toutes les concertations possibles à l'échelle locale avec les élus des communes concernées et puis avec tous les acteurs. Voilà ce que je pouvais dire à ce stade. Dire aussi que dans notre démarche, nous incluons, nous mettons le projet du champ éolien évidemment, évidemment. Nous construisons cette démarche autour d'une approche qui n'est pas une approche qui met en avant la guerre et les faits militaires, mais qui met en avant la valeur de la liberté.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est important de le préciser...

Laurent BEAUVAIS, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie

Absolument.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est important de le préciser parce que c'est un critère d'éligibilité...

Laurent BEAUVAIS, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie

C'est le critère numéro six.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

... auprès de l'UNESCO qui refuse de classer les sites de bataille. C'est ça que j'ai compris.

Laurent BEAUVAIS, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie

C'est la liberté, valeur universelle qui est retenue comme un des critères. C'est le critère numéro six, je crois. Nous avons aussi un autre critère, le quatrième qui met là en valeur des biens et des aspects plus patrimoniaux. Mais c'est ça la philosophie de la démarche. C'est la liberté puisque le 6 juin 44 a été un moment de début de liberté retrouvée pour les Normands, pour les Français, pour les Européens ensuite et d'une façon générale au niveau du monde entier. J'ai été court, je ne veux pas être plus long, mais j'ai essayé de résumer. Mais par rapport à notre débat de ce soir, parce que beaucoup de questions nous sont posées, nous mettons dans le dossier l'existence future, probable de ce champ et nous construisons la démarche avec cet élément entre guillemets de modernité pour faire référence à la mémoire bien entendue, aux mémoires des sites. Et le port d'Arromanches, Monsieur, évidemment est au cœur de notre démarche. Et pour aller plus loin et pour faire allusion aux questions que vous posiez, nous avons l'intention, par ailleurs, de reprendre les démarches que vous évoquiez, Monsieur, dans le passé qui n'ont peut-être pas abouti. Mais la volonté de la Région, mais aussi du département du Calvados, c'est de faire en sorte que sur ce port, nous puissions entreprendre vraiment, comme vous le dites, tous ensemble une vraie réflexion et des tentatives pour mobiliser les moyens et ne pas oublier ce port qui au fil du temps, bien entendu, pose des questions, et Monsieur, je vous remercie de porter avec autant de force et de passion cet élément important du patrimoine.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Monsieur le Président. Y a-t-il des interventions ? Ou on passe la parole au dernier orateur qui est Monsieur DOMENGET qui d'ailleurs va parler aussi, si j'ai bien compris, du classement ou de l'inscription sur la liste des sites de l'UNESCO.

Patrick DOMENGET, Professeur d'histoire et géographie

Bonsoir à tous. Quelques éléments de présentation, je vais y revenir. D'abord, par rapport au débat public en général sur le sujet, le sujet précédent sur le patrimoine de l'UNESCO et par rapport à ce que j'ai pu faire avant dans le débat public. L'intervention que je fais ce soir est évidemment liée aux auditions publiques où on a plus de temps pour s'exprimer que la salle. Et c'est avant Arromanches où je compte bien intervenir peut-être de la salle, peut-être de la tribune, on verra, en fonction évidemment de ce que je dirai ce soir. Et aussi par rapport à des expressions qui ont été faites notamment par Monsieur LECORNU, mais pas seulement par lui, à la réunion de Ver-sur-Mer, l'une des deux seules réunions que j'ai ratées dans ce débat de Courseulles, et par rapport aussi bien sûr, à ce qui peut se passer dans la presse, non pas hier, Monsieur le Président, mais quelques jours avant, sur cette tentative désespérée de bloquer le projet éolien, moi, je dis les choses clairement, de bloquer le projet éolien en demandant à l'UNESCO, sur la défensive, de classer immédiatement les plages du débarquement, etc. pour imaginer que par rapport à des distances, des à hauteurs, etc., point sur lequel je vais revenir avec des exemples très concrets très précis, ça bloquerait le projet éolien. Je trouve cette démarche absolument scandaleuse et totalement contraire à ce qu'il faudrait réaliser pour obtenir un classement UNESCO et je vais le démontrer avec des exemples concrets et détaillés. Je vais quand même parler beaucoup d'Arromanches et du Havre dans le reste de ma présentation, mais je parle quand même du lieu où j'habite et de Bernières-sur-Mer. Nous avons des points communs, Madame le Maire, je parle sous votre contrôle. Nous avons chacun une ZPPAUP qui va se transformer en AVAP. Je vous ai mis l'Abbaye de Montivilliers, c'est à côté du Havre, 16 000 habitants, là ce n'est pas un point commun Madame le Maire, l'Abbaye de Montivilliers qui évidemment est le bâtiment principal de ma ville. Et vous avez fait référence tout à l'heure à votre église. J'ai préparé plein de documents, je fais beaucoup de visuels là-bas et ici. Donc votre guide touristique où votre église apparaît et avec sa fonction d'amer, j'y reviendrai sur la fonction d'amer, Montivilliers n'est pas au bord de la mer, je parlerai de l'église Saint-Joseph du Havre.

Ce qui est très important ici à comprendre, je suis désolé parfois, je vais être très technique, c'est qu'on change de logique. Depuis le départ, Madame la Présidente, vous avez fait référence à la loi de 1913 par exemple, on est dans une logique de bâtiment unique comme ici l'abbaye que je vous ai représentée ou votre église, à classer, qui évidemment bloque, gèle autour d'eux le fameux périmètre des 500 m, pour prendre le dernier élément, tout développement envisageable. Puis, on est passé à une logique de zone, ZPPAUP ça commence par zone, je passe sur les autres mots pour aller vite où on est sur une réflexion plus globale sur l'ensemble de la zone. Et dans votre cas par exemple, vous avez l'église, vous avez des manoirs, vous avez peut-être d'autres choses. Et à Montivilliers, par exemple, on a évidemment toute l'abbaye, mais aussi des remparts. Et puis on est en train de passer, je pense que vous le faites aussi, vous allez faire, à l'AVAP, c'est-à-dire une aire de valorisation architecturale du patrimoine. Peut-être, ça veut dire autre chose, peu importe. Aire, zone, etc., on est toujours sur des surfaces. On passe de points à des surfaces. Je suis

professeur d'histoire-géographie ça veut dire des choses ça. Ce qui est important ici, pourquoi je parle de l'AVAP, c'est que la ZPPAUP ou le monument historique interdisait dans le rayon des 500 m, j'habite à 60 m de l'abbaye donc je suis bien placé pour le savoir, par exemple l'implantation de panneaux solaires. La nouvelle réglementation avec l'AVAP demande, que dans ces zones avec toute une série de critères paysagers, etc. sur lesquels je ne développe pas, il y ait l'implantation d'énergie renouvelable. Une évolution de la législation française qui interdit avant pour des raisons patrimoniales et qui inclut les énergies renouvelables y compris dans les aires patrimoniales. C'est très important à retenir parce que la législation française en général inspire beaucoup ce qui se passe au niveau de l'UNESCO. Et vous avez bien compris, je vais y revenir après que je vais élargir les zones autour de petits monuments historiques comme nos deux églises, à des zones évidemment beaucoup plus larges comme toutes les plages du débarquement ou d'autres. Si j'habite dans un endroit, je travaille dans un autre, je suis professeur au Havre dans le plus grand lycée technique de la ville, donc j'insiste d'un point de vue histoire géographie, point de vue aussi technique. Et on a parlé beaucoup d'élèves dans les réunions précédentes et aussi aujourd'hui. Je suis très content. Je veux apporter aux élèves des éléments techniques y compris dans le musée d'Arromanches, on va y revenir.

Le Havre vous le savez tous et si vous ne le savez pas vous n'avez pas pu échapper à ce document le Géo d'avril...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur DOMENGET, je ne voudrais pas vous interrompre, mais je voudrais que vous vous concentriez un peu sur notre affaire parce que vous avez dit, il faut parler, il est 11 h, il y aura des questions à poser.

Patrick DOMENGET, professeur d'histoire et géographie

J'y viens, j'y viens. Donc le Géo d'avril qui faisait le point sur le patrimoine UNESCO de la Normandie tout-compris, il a mis en première page, pour l'édition normande, une image de l'hôtel de ville du Havre, c'est-à-dire que le symbole de l'UNESCO pour Géo, c'est Le Havre et pas d'autres sites classés UNESCO en Normandie. Concernant Le Havre, je n'ai pas du tout participé à l'inscription, par contre je participe à la gestion, comme le montre ce courrier officiel de la ville, je passe.

Quelques éléments sur l'UNESCO. Il s'agit de renouveler le patrimoine mondial de l'antiquité. Il y avait sept merveilles du monde, en voici une, les pyramides. Et actuellement avec l'UNESCO, on est à presque 1000. Ça a des conséquences très importantes. Ça signifie qu'il est très très difficile d'inscrire des biens supplémentaires. Il faut que le dossier soit vraiment en béton avec toute une série d'éléments allant dans ce sens-là, notamment dans l'hémisphère nord, notamment dans l'hémisphère nord. Rapidement, des espaces très vastes sont classés UNESCO comme ici tout le Val de Loire autour des châteaux de la Loire. Je passe. Je zoome sur la carte précédente et j'indique, alors c'est dommage que je ne puisse pas m'approcher, etc., mais j'indique qu'un espace au bord de la Loire a été enlevé de la zone centrale pour être dans la zone tampon et c'est à proximité de Chambord. C'est à 11 km de Chambord, il s'agit d'une centrale nucléaire. Production d'énergie à proximité d'un bien UNESCO à 11 km. On est toujours ici par rapport à vos distances à 10 ou 12 km et à 175 m de haut. C'est des chiffres qu'il faut retenir.

Deuxième exemple, UNESCO et champ de bataille. Comme on parle beaucoup de Canadiens en ce moment y compris dans la presse canadienne, en voici un exemple. Première guerre mondiale, je suis désolé. Le mémorial canadien de Vimy dans le Pas-de-Calais avec en monument d'hommage construit spécialement au sommet de la colline, qu'ils ont été beaucoup à sacrifier pour la prendre. Je présente plein de photos juste pour tourner autour du monument, repérer la statue au centre. On est passé trop vite, on n'a pas vu le truc en dessous. Je passe vite. Juste la légende d'en dessous et c'est bientôt, vous allez en entendre parler, il y a aussi un projet UNESCO de classement pour la Première Guerre mondiale. Et j'indique ici toujours avec la statue dans le monument, le nombre de visiteurs que reçoit Vimy à comparer évidemment chiffre que vous connaissez ici. Je vous laisse apprécier cette photo qui est évidemment la plus intéressante pour la démonstration. Je précise par rapport à tout ce qui a été dit, que les Anglo-Saxons souhaitent laisser à l'endroit où ils sont morts au combat, les morts, les cadavres et les cercueils et les cimetières. Évidemment par rapport à l'enjeu ici, il faut l'avoir en tête, qu'à cet endroit, il y a eu aussi des Anglo-saxons qui sont venus, Anglais, Canadiens, Américains, qui sont venus, qui se sont sacrifiés pour notre liberté, etc., et dans leur esprit, c'est un espace à eux, comme Colleville a été donné aux États-Unis. C'est le cas aussi à Vimy qui a été donné au Canada. Moi ce qui m'intéresse, c'est qu'à Vimy, vous voyez ça du monument, on a des terrils de 188 m, donc toujours la production d'énergie ici, qui sont à moins de 7 km. Donc plus grande hauteur, plus petite distance. Et il y a du patrimoine UNESCO, non pas les champs de bataille puisque, je vous l'ai dit, ce n'était pas encore classé, mais les terrils eux-mêmes. C'est très intéressant d'ailleurs d'étudier la manière dont le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a obtenu son classement UNESCO avant d'autres sites.

J'en viens maintenant évidemment au débarquement avec Port Winston. Ça, je passe, Monsieur LECORNU vous a expliqué. Et voici un élément qu'on retrouve en page de couverture d'une brochure disponible au musée qui s'appelle les quais Lobnitz, c'est l'endroit où les choses débarquent au bout du port. Je ne développe pas plus. À retenir bien sûr, les éléments verticaux qui servent à monter et descendre par rapport à la marée. Je suis déjà dans les 10 min, j'en ai conscience. Lobnitz au passage, c'est d'origine danoise. Autre exemple bien sûr, les caissons Phoenix qui sont amenés depuis l'Angleterre, Monsieur LECORNU vous a montré une carte là-dessus aussi, depuis l'Angleterre jusqu'à Arromanches, en mer. C'est du béton flottant, voici une maquette. Il y avait une très belle photo aussi tout à l'heure dans l'exposé de Monsieur LECORNU, je vous y renvoie. Dans le musée du débarquement d'Arromanches, vous avez des maquettes. Le port artificiel c'est le principal objet du musée.

Je vais venir maintenant sur des aspects de muséographie. Et justement le musée d'Arromanches, c'est le premier musée du débarquement qui a été inauguré en 1954 pour les 10 ans, c'est-à-dire la première cérémonie après 44 de célébration. Il y avait eu des choses en 45, mais c'est les 10 ans qui sont importants. La preuve, on arrive bientôt à 69, mais ce n'est pas 69 qu'on prépare c'est 70. Et donc c'est important de souligner la muséographie d'origine concernant le débarquement et la manière dont on l'utilise aujourd'hui, notamment dans la perspective du classement UNESCO.

J'en arrive évidemment au cœur de l'exposé. J'ai un regret quand j'ai visité le musée. On nous présente le port artificiel comme un extraordinaire défi technologique. J'ai mis ça entre guillemets parce que c'est sur le site du musée et vous trouvez ça partout dans tous les

bouquins, c'est toujours la même chose « c'est un extraordinaire défi technologique », mais j'ai même demandé aux guides du musée qui sont très compétents et je les en remercie, je leur ai dit, moi ce qui m'intéresse, c'est de savoir : où est-ce que ça se place ce formidable défi technologique, qu'est-ce qu'il y a eu avant dans le domaine et qu'est-ce qu'il y a après ? Et là, que ça soit dans la muséographie, dans les réponses des guides, il n'y a pas accès. Je pense que c'est quelque chose à creuser, notamment pour la candidature UNESCO et pour être dans notre sujet, vous voyez en premier exemple de rapport technologique, alors après il y aurait beaucoup d'études à faire pour savoir de quelle manière on est passé du quai Lobnitz aux navires qui transportent des éoliennes, toujours avec ces fameux vérins verticaux...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

On va vous demandé de conclure, Monsieur.

Patrick DOMENGET, professeur d'histoire et géographie

Oui, oui. Non, mais j'y viens, j'y viens.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

J'en doute pas, mais...

Patrick DOMENGET, professeur d'histoire et géographie

Deuxième exemple. Alors je suis désolé, ce n'est pas à Courseulles, parce qu'on a dit que c'était des monopieux, mais c'est à Fécamp, ce n'est pas loin, les caissons Phoenix en béton, transport flottant, etc. et les fondations gravitaires en béton transportaient du port du Havre jusqu'au site de Fécamp. Il y a ici un rapprochement à faire, à mon avis.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur DOMENGET. Je voudrais que vous soyez plus concis et plus précis parce qu'on ne voit pas très bien, moi personnellement, je ne vois pas très bien où vous allez. Ça fait 13 min. Il est 11 h 10.

Patrick DOMENGET, professeur d'histoire et géographie

Je conclus là-dessus. Évidemment, je voudrais revenir sur tous ces points, mais j'aurais d'autres occasions. Le rapprochement au niveau technologique dans la continuité, il se fait au niveau des entreprises qui sont intervenues pour la construction de certains éléments de Port Winston, ici évidemment les caissons Phoenix et qui interviennent aujourd'hui dans la construction de fondations d'éoliennes gravitaires. Donc moi je pense qu'il faut faire le lien entre les deux, creuser cette piste-là et évidemment y travailler beaucoup plus longuement que ce soir. Je vais m'arrêter là, mais il y a toute une suite de présentations que je souhaiterais évidemment développer à un moment ou à un autre. C'est très important aussi.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci. Merci, Monsieur, merci. Y a-t-il des demandes, des questions à poser à Monsieur DOMENGET ? Non. Est-ce que vous avez encore des questions à poser, des questions d'ordre général sur le parc éolien, puisqu'on avait dit qu'on poserait des questions. Je pense que Monsieur SERNA vous a dit à peu près tout ce qu'il avait à dire sur l'atterrissage, sauf s'il souhaite compléter, mais je crois que vous savez tout. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole plus générales ? Monsieur.

Jean-Michel SUARD

Jean-Michel SUARD, je ne m'étais pas présenté tout à l'heure. J'habite Courseulles. Monsieur le représentant d'EDF a dit tout à l'heure qu'il y avait un petit trésor de guerre de 6 millions d'euros qui devrait aboutir dans les caisses des collectivités locales. Moi, je voudrais quand même qu'il puisse préciser le préjudice moral, le préjudice esthétique, le préjudice touristique, le préjudice de toute nature, qui justifient qu'il y ait comme ça, une sorte de donation à des collectivités qui ne sont pas forcément propriétaires du sol ou du fondement du sol qui abrite les éoliennes ? Je préférerais que les justifications soient éclaircies pour éviter toute polémique. Merci beaucoup.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Je voudrais être clair. Il ne s'agit pas d'un trésor de guerre, il s'agit d'une taxe qui est structurée par décret et cette taxe, elle est de 14 000 et quelques euros par mégawatt installé. Donc vous faites...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Si vous voulez, on cherchera l'exposé des motifs du décret qui expliquera pourquoi.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Et on l'a cité dans la démo du document du maître d'ouvrage disponible à l'entrée. Vous avez la référence du décret, etc. et à qui cet argent est distribué, donc il y a les communes, il y a le comité national des pêches et puis il y a des actions de développement durable.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je ne sais pas si c'est un décret en conseil d'État, si c'est le cas, on recherchera l'exposé des motifs de présentation de ce décret pour expliquer pourquoi.

Intervenant hors micro : C'est précisé dans le dossier du maître d'ouvrage.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Pas le fondement. Pas le fondement. Le Monsieur demande quel est le fondement, qu'est-ce qui a fondé cette répartition, donc ça en principe quand on propose un texte de loi, il y a un exposé des motifs qui explique pourquoi on le fait. Donc on verra, si c'est un décret qui est passé en conseil d'État, manifestement ce texte doit exister, on essaiera de le retrouver. D'autres demandes de parole ?

Bien, s'il n'y en a plus, je vous remercie de votre attention, de votre participation à cette réunion. Je remercie tous les intervenants parce que les interventions étaient très riches et très intéressantes. Ils ont presque tous tenu les délais et je les en remercie et je vous souhaite une bonne soirée. La prochaine réunion a lieu le 12 Arromanches. Merci, bonne soirée.